

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

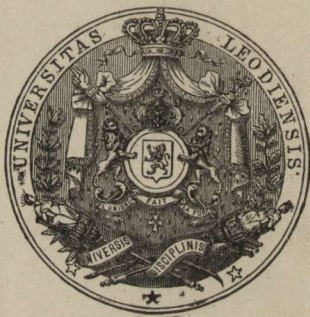
16 OCTOBRE 1879.

RAPPORT DE M. V. THIRY, RECTEUR SORTANT

DISCOURS DE M. LE RECTEUR TRASENSTER

PROGRAMME DES COURS. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Année académique 1879-1880.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1879



RAPPORT DE M. THIRY

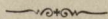
REGNEUR ROYAL

Messieurs

Une indisposition qui est venue me surprendre
en milieu des vacances, ne m'a pas permis d'aller
voir le travail que j'avais commencé, le dimanche
par lequel, on continué de nos travaux assés
élevés, je compte avoir votre séance le mardi
à une heure de nos heures à votre présence. J'ai
posé de l'attention de l'Université pendant le
quel on vient de s'occuper.

RAPPORT DE M. THIRY

RECTEUR SORTANT.



MESSIEURS,

Une indisposition qui est venue me surprendre au milieu des vacances, ne m'a pas permis d'achever le travail que j'avais commencé, le discours par lequel, en conformité de nos règlements académiques, je comptais ouvrir cette séance. Je suis donc obligé de me borner à vous présenter l'Exposé de la situation de l'Université pendant l'exercice qui vient de s'écouler.



EXPOSE

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITE

PAR M. L. J. VAN DER WOUDE

Population

Le nombre de nos élèves s'est maintenu à peu près au chiffre de l'année dernière, le plus élevé des Universités de Liège en a atteint depuis sa création. Les étudiants ont été mesurés au rôle général, en 1877 de nous qui pendant l'exercice précédent, différentes institutions, ont le plus généralement des fluctuations périodiques auxquelles sont étroitement liés.

Si je compare ce chiffre à celui qui existait à l'époque de mon entrée en fonction, on me permettra de constater que notre population s'est accrue depuis lors de 250 élèves. Cette augmentation est attribuable à des causes diverses, savoir : d'une part que les progrès de notre Université ont été une marche régulière et non interrompue.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1878-1879.

Population.

Le nombre de nos élèves s'est maintenu à peu près au chiffre de l'année dernière, le plus élevé que l'Université de Liège ait atteint depuis sa fondation. 1,045 étudiants ont pris inscription au rôle général, c'est-à-dire dix de moins que pendant l'exercice précédent; différence insignifiante et qui dépend naturellement des fluctuations périodiques auxquelles tout établissement est soumis.

Si je compare ce chiffre à celui qui existait à l'époque de mon entrée en fonction comme recteur, je constate que notre jeune population s'est accrue depuis lors de 320 élèves. Cette augmentation considérable, due à des causes diverses, prouve du moins que les progrès de notre Université suivent une marche régulière et non interrompue.

Ces 1045 élèves se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie, 154 élèves dont 70 nouv.		
" de droit, 210		72
" des sciences, 232		85
" de médecine, 161		36
Écoles spéciales, 288		65
Totaux, 1045		<u>328</u>

Parmi ces 1045 étudiants, 951 appartiennent à la Belgique et se répartissent entre nos diverses provinces dans ces proportions :

Province d'Anvers	11
" Brabant	46
" Flandre occidentale.	9
" Flandre orientale.	6
" Hainaut	73
" Liège	639
" Limbourg	50
" Luxembourg	51
" Namur	66
	<u>951</u>

Les 94 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Allemagne.	10
Autriche	3
Brésil	6
Chili	1
Écosse	1
	<u>21</u>
A reporter.	21

	Report.	21
Égypte		1
Espagne		12
France		8
Grand-Duché de Luxembourg		3
Hollande		24
Indes orientales		1
Italie.		7
Mexique		2
Pologne.		3
Roumanie		6
Russie		2
Turquie.		3
Uruguay		1
	Total.	94

Nous avons eu à déplorer la mort de cinq étudiants, qui sont : MM. Werner Fraikin, Louis-Joseph de Hemptinne, élèves de la Faculté des sciences ; Mathieu-Henri-Félix Elias, élève de la Faculté de philosophie ; André-Martin Tschander, élève de la seconde année des mines. Enfin, la Faculté de droit a perdu, sinon son meilleur, du moins l'un de ses meilleurs élèves : M. Joseph Colin, étudiant du second doctorat, au moment où il allait terminer ses études, est mort à Dinant le 31 juillet dernier. Doué d'une rare intelligence, d'une élocution élégante et facile, ces qualités étaient encore relevées en lui par une maturité précoce et une grande dignité de caractère. Je ne doute pas qu'il ne fût parvenu au premier rang dans la carrière à laquelle il se destinait.

L'Université s'associe de tout cœur au deuil des familles si cruellement frappées dans leurs plus chères affections et dans leurs plus légitimes espérances.

Examens.

746 élèves ont pris inscription pour subir des examens devant les Facultés, pendant les trois sessions de l'année académique.

De ce nombre, 459 ont été admis, dont :

268 d'une manière satisfaisante.

93 avec distinction.

43 avec grande distinction.

55 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| 1 Vanderhaegen, V., de Gand. | 4 Buschmann, E., de Francorchamps. |
| 2 Martin, R., de Visé. | |
| 3 de Bruyn, L., de St-Trond. | |

MM. B. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1 Tilman, A., de Liège. | 7 Thuriaux, T., de Boland. |
| 2 Wiliquet, C., de Hannut. | 8 Masquelin, F., de Bruxelles. |
| 3 de Buggenoms, L., de Liège. | 9 Muraille, O., de Haccourt. |
| 4 De Puydt, M., d'Anvers. | 10 Francotte, H., de Liège. |
| 5 Grisard, Ph., de Liège. | 11 Grafé, J., de Namur. |
| 6 Leclercq, G., de Mons. | 12 Russel, H., de Geleen. |

MM. C. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1 Henrijean, F., de Spa. | 4 Waroux, G., de Liège. |
| 2 Chauvin, G., de Liège. | 5 Renard, J., de Haneffe. |
| 3 Michel, L., de Verviers. | |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1 Demeersman, V., de Landen (1). | 14 Gillis, E., de Tirlemont. |
| 2 Foettinger, G., de Floreffe (1). | 15 Simonis, J., de Flémalle-Grande. |
| 3 Lejeune, A., de Verviers (1). | 16 Snyers, P., de Liège. |
| 4 Massart, O., de Chaudfontaine (1). | 17 Boland, V., de Dison. |
| 5 Francotte, X., de Liège (2). | 18 Fraipont, F., de Herve. |
| 6 Dauby, J., de Chassepierre. | 19 Lhoest, L., de Liège. |
| 7 Dewaide, Th., de Soiron. | 20 Mélotte, A., de St-Séverin. |
| 8 Boset, E., de Limerlé. | 21 Merveille, L., de Liège. |
| 9 Canter, Ch., de Heerlen. | 22 Magnée, H., de Vaux-sous-Chèvremont. |
| 10 Dupont, H., de Nessonvaux. | 23 Praile, H., de Liège (1). |
| 11 Lejeune, M., de Dison. | 24 Crismer, L., de Stavélot (1). |
| 12 Mairlot, Is., de Grand-Rechain. | 25 Materne, A., de Jemeppe. |
| 13 Focroulle, H., de Liège. | |

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction, sont :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1 Boulboulle, L., de Liège. | 6 Lacroix, A., de Petit-Rechain. |
| 2 Degive, O., de Jemmapes. | 7 Maisin, O., de Jauche. |
| 3 Kleyer, A., de Namur. | 8 Renard, M., de Liège. |
| 4 Wilmotte, M., de Liège. | 9 Van Wilderode, P., d'Enghien. |
| 5 Dewandre, H., de Liège. | |

MM.

B. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Capelle, O., de Bouvignes. | 5 Dejace, Ch., de Flémalle-Grande. |
| 2 Romboux, P., de Strée. | 6 Piéret, L., de Loupoigne. |
| 3 De Grady de Horion, H., de Liège. | 7 Schindeler, H., de Liège. |
| 4 Fréson, A., de Grivegnée. | 8 Schloëgel, X., de Ciney. |

(1) MM. Demeersman, Foettinger, Lejeune, Massart, Praile et Crismer ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Francotte a obtenu la plus grande distinction dans trois examens différents.

MM.

C. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|---|---------------------------|
| 1 De Chestret de Haneffe, P., de Liège. | 5 Ledent, A., de Liège. |
| 2 Delsalle, A., de Huy. | 6 Mairlot, M., de Wegnez. |
| 3 Gustin, J., d'Ensival. | 7 Deruyts, J., de Liège. |
| 4 Bormans, Ch., de Mielen-s/Aelts. | 8 Lenders, E., de Liège. |
| | 9 Fraipont, J., de Liège. |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| 1 Beco, L., de Chokier (1). | 8 Lefils, J., de Liège. |
| 2 Gillis, E., de Tirlemont. | 9 Leplat, L., de Huy. |
| 3 Snyers, P., de Liège. | 10 Gaspar, E., de Louveigné. |
| 4 Dewaïde, Th., de Soiron. | 11 Dury, E., de Marche. |
| 5 Durand, E., de St-Josse-ten-Noode. | 12 Voncken, A., de Tongres. |
| 6 Dewaïde, P., de Soiron. | 13 Christ, E., de Floreffe (1). |
| 7 Dethier, J., de Thys. | 14 Materne, A., de Jemeppe. |
| | 15 Otto, E., d'Ochain. |

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1 Picard, A., de Charneux. | 9 Monseur, E., de Liège. |
| 2 Delwaïde, H., d'Heure-le-Romain. | 10 Schiller, A., de Liège. |
| 3 De Ryckel, A., de Liège. | 11 Anelbrouck G., de Dison. |
| 4 Berdolt, J. J., d'Anvers. | 12 Decolle, E., de Harzé. |
| 5 Bernier, P., de Binche. | 13 Gilman, C., de Liège. |
| 6 De Cuvelier, A., de Philippeville. | 14 Picard, A., de Charneux. |
| 7 Dupont, A., de Liège. | 15 Goffart, H., d'Andenne. |
| 8 Franquet, J., de Dison. | |

MM.

B. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Clément, E., de Neufchâteau. | 9 Wodon, J., de Liège. |
| 2 Ledent, F., de Liège. | 10 Duculot, J., de Liège. |
| 3 Deru, A., de Lierneux. | 11 Ernst, F., de Montzen. |
| 4 Cappe, E., de Beaumont. | 12 Demaret, L., de Châtelet. |
| 5 Collard, L., de Trooz-Forêt. | 13 De Sauvage-Vercour, L., de Liège. |
| 6 Digneffe, E., de Liège. | 14 Schloëgel, L., de Ciney. |
| 7 Dumoulin, U., d'Aubin-Neufchâteau. | 15 Crespin, L., d'Anthisne. |
| 8 Noirfalise, Ch., de Liège. | 46 Focquet, P., de Theux. |

(1) MM. Beco et Christ ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM.

C. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Quaedvlieg, L., de Tongres (1). | 11 Bataille, A., de Bruxelles. |
| 2 Colaux, O., de Patignies. | 12 Griffé, M., de St Denis (France). |
| 3 Cormeau, A., de Verviers. | 13 Hardy, G., de Liège. |
| 4 Delandé, J., de Geer. | 14 Ledent, A., de Liège. |
| 5 Mairlot, M., de Wegnez. | 15 Lamberigts, A., de Neer Haren. |
| 6 Petit, P., de Seraing. | 16 Reuleaux, A., de Jupille. |
| 7 Collinet, E., de Beaumont. | 17 Dethier, A., de Liège. |
| 8 Lambert, O., de Roux. | 18 Guillaume, A., de Spa. |
| 9 Milz, G., de Virton. | 19 Schéber, E., de Liège. |
| 10 Henricot, J. B., de Dhuy. | |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1 Delforge, M., de Mons. | 13 Sproelants, J., de St-Trond. |
| 2 Delruelle, J., de Liège. | 14 Thoumsin, O., de La Louvière. |
| 3 Morimont, H., de Strée. | 15 Poskin, A., de Sorinnes. |
| 4 Hollenfeltz, L., d'Arlon. | 16 Terfve, A., de Nessonvaux. |
| 5 Van Aubel, F., de Meerssen. | 17 Deru, A., de Louveigné (2). |
| 6 Dubois, H., de Seraing. | 18 Dury, E., de Marche. |
| 7 Thys, L., de Dalhem (2). | 19 Gillis, J., de Tirlémont (2). |
| 8 Vigoureux, C., de Horion-Hozé
mont (2). | 20 Mestreit, A., de Couvin (2). |
| 9 Delaute, O., de Mettet. | 21 Moreau, C., de Momignies (2). |
| 10 Detienne, J. B., de Chaumont-
Gistoux. | 22 Voncken, A., de Tongres. |
| 11 Durand, E., de St-Josse-ten-
Noode. | 23 Warzée, A., de Sommeleuze (2). |
| 12 Dumoulin, M., de Liège. | 24 Bauduin, E., de Mariembourg (2). |
| | 25 Otio, E., d'Ochain. |
| | 26 Boden, H., de Bettincourt. |

Ces résultats, Messieurs, qui accusent un nombre d'insuccès relativement assez élevé, prouvent du

(1) M. Quaedvlieg a obtenu la distinction dans deux examens différents.
(2) MM. Thys, Vigoureux, Deru, Gillis, Mestreit, Moreau, Warzée et Bauduin ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

moins que nos Facultés, dans l'accomplissement de leur mission, loin d'apporter une indulgence qui serait blâmable, y déploient, au contraire, une sévérité que l'on n'a jamais rencontrée à un degré semblable dans les jurys antérieurs. Elles ont su éviter ainsi un des écueils que présentait le nouveau système de la loi de 1876. Il importe, autant pour le renom de l'Université, que dans l'intérêt social, qu'elles persévèrent dans cette voie.

Il y a là aussi un salutaire avertissement pour la jeunesse : elle apprendra, par ces résultats, que des études supérieures entreprises sans qu'elles aient pour base de bonnes études moyennes ne conduisent qu'à des échecs certains; qu'au lieu de gagner du temps en écourtant les classes d'humanité, on se prépare pour l'avenir d'amères déconvenues et d'inutiles regrets! Elle apprendra, en outre, qu'il ne suffit pas de travailler, même avec une ardeur extrême, pendant quelques mois pour atteindre le but; que rien ne peut remplacer un labeur régulier et quotidien; que *le temps* enfin est un élément essentiel de la culture de l'esprit, sans lequel on n'obtient pas de fruits durables.

Les examens de passage et de sortie des Écoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 277 élèves qui ont subi des examens, 244 ont été admis, dont :

- 1 avec la plus grande distinction.
- 10 avec grande distinction.
- 45 avec distinction.
- 188 d'une manière satisfaisante.

50 élèves se sont présentés pour l'examen final,
tous ont été diplômés :

15 en qualité d'ingénieur honoraire des mines.

4 en qualité d'ingénieur civil des mines.

24 en qualité d'ingénieur civil des arts et ma-
nufactures.

7 en qualité d'ingénieur civil mécanicien.

3 diplômés ont été obtenus avec grande distinction,

6 avec distinction.

Ont été admis :

Avec la plus grande distinction :

1 M. Canon, L., de Thuin.

Avec grande distinction :

MM.

1 Ledouble, O., de Liège.

5 Castermans, L., de Liège.

2 Beaupain, J.-B., de Liernieux.

6 Théate, E., de Liège.

3 Chalant, J., de Liège.

7 Gyhra, A., de Vienne.

4 Gerard, E., de Liège.

Avec distinction :

MM.

1 Lambotte, A., de Ligny.

15 Zurstrassen, L., de Verviers.

2 Stassart, S., de Verviers.

16 Lahaye, A., de Thimister.

3 Pepin, A., de Balâtre.

17 Valcke, J., d'Ostende.

4 Livron, A., de Liège.

18 Kreglinger, A., de Malines.

5 Lecocq, A., de Liège.

19 Gilain, E., de Tirlémont.

6 Denoël, J., de Flémalle-Grande.

20 de Rechter, F., de Namur.

7 Stassart, S., de Verviers.

21 Corteil, C., de Liège.

8 Harth, A., de Saar-Union.

22 Pradera, G., de Bilbao.

9 Bertin, F., de Huy.

23 Degouzée, A., de Gijon.

10 Boulvin, R., de Courcelles.

24 Zuloaga, de Tibor.

11 Fréson, J., de Grivegnée.

25 Fabry, L., de Liège.

12 Lechat, V., de Liège.

26 Peltzer, E., de Verviers.

13 Sloet, A., de Java.

27 Ghinijonet, E., de Huy.

14 Janssen, E., de Maestricht.

28 Grandjean, P., de Bovigny.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 29 Schuler, H., de Liège. | 35 Janssen, L., de Ruremonde. |
| 30 Therasse, A., d'Aiseau. | 36 Counegrach, X., de Maestricht. |
| 31 Diaz, J. de Huelva (Espagne). | 37 de Puydt, A., de Namur. |
| 32 Goffin, S., de Seraing. | 38 Ferrier, G., de Turin. |
| 33 Michaelson, F., de Montevideo. | 39 Jansen, J., de Nodrop. |
| 34 Progneaux, E., de Gilly. | |

Ont été diplômés :

Avec grande distinction :

MM.

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| 1 Kreglinger, A., de Malines. | 3 Gyhra, A., de Vienne. |
| 2 Théate, E., de Liège. | |

Avec distinction :

MM.

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1 Gérard, E., de Liège. | 5 Jansen, J., de Nodrop. |
| 2 Gilain, E., de Tirlémont. | 6 Derewojed, V., de Boryssow
(Pologne). |
| 3 Corteil, C., de Liège. | |
| 4 de Rechter, F., de Namur. | |

Diplômes scientifiques.

Le 16 mai 1879, M. Philippe Corlatescu, de Bucharest, a subi, avec distinction, l'épreuve unique de la candidature en droit.

Personnel enseignant. — Attributions.

Par arrêté royal du 10 avril dernier, M. le professeur Von Winiwarter a été chargé de donner, dans la Faculté de médecine, le cours théorique et pratique des opérations chirurgicales.

Par arrêté ministériel du 22 janvier, M. Gilkinet a été chargé de donner le cours de paléontologie végétale, dont M. le professeur Dewalque a été déchargé sur sa demande.

Par arrêté ministériel du 3 avril, M. Félix Putzeys a été chargé de donner à la Faculté de médecine le cours d'hygiène publique et privée délaissé par feu M. Oscar Ansiaux, et M. Théodore Plucker, assistant à la clinique chirurgicale, a été chargé de donner, dans la même faculté, le cours de maladies des os et des articulations, bandages et appareils, resté vacant par le décès du même professeur.

Par arrêté ministériel du 24 octobre 1878, M. Théodore Chandelon, docteur en sciences et en médecine, a été nommé assistant pour le cours de physiologie.

Par arrêté du 23 juin dernier, M. le docteur Delbastaille a été nommé assistant à la clinique chirurgicale (service de M. Von Winiwarter).

Par arrêté du 14 de ce mois, M. J. G. Macors a été, sur sa demande, déchargé du cours d'histoire politique moderne qu'il donnait à la Faculté de philosophie, en conservant ses autres attributions.

Par arrêté ministériel du 15 de ce mois, M. F. Macors, professeur à la Faculté de droit, a été déchargé, sur sa demande, du cours de législation des mines qu'il donnait aux écoles spéciales.

Par arrêté du 14 courant, M. L. de Koninck a été chargé, à titre provisoire, du cours de docimasie, dans la Faculté des sciences.

Par arrêté ministériel du 15 de ce mois, M. T. Chandelon a été chargé du cours de chimie toxicologique à la Faculté de médecine, ces deux derniers cours étant restés vacants par la retraite de M. Kupfferschlaeger.

Par une dépêche en date du 15 courant, qui vient de m'être communiquée, M. le ministre de l'instruction publique informe M. l'administrateur qu'il a décidé l'institution, à l'Université de Liège, d'un cours d'histoire contemporaine. Ce cours commencera, dès l'année académique qui va s'ouvrir, dans la Faculté de philosophie et sera accessible aux élèves des autres Facultés; il aura le caractère d'un cours facultatif.

Cette mesure, qui satisfait à un vœu exprimé par le Conseil académique, aura pour résultat de compléter notre enseignement historique.

Plusieurs membres du Corps académique, dans le courant de l'exercice qui vient de se clore, ont été l'objet de promotions et de nominations dans notre Ordre national.

Au mois d'avril dernier, dans une fête donnée par l'Association des Ingénieurs sortis de nos Écoles spéciales, M. Decamps, vice-président de la Chambre des représentants, remit à M. L. Trausenster, président de cette Association depuis plus de trente ans, professeur à la Faculté des sciences de notre Université et membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, les insignes du grade de commandeur de l'Ordre de Léopold, en récompense des services par lui rendus en ces diverses qualités.

Par des arrêtés en date du 4 de ce mois, M. E. de Laveleye a été promu au grade d'officier, et MM. Delbœuf et Catalan ont été nommés chevaliers du même ordre, tous trois en récompense des services rendus par eux à l'enseignement.

Au mois de décembre 1878, dans cette Salle Académique, un grand nombre de collègues, d'amis et d'anciens élèves de M. le professeur émérite Nypels, qui s'étaient unis à ses élèves actuels, s'assemblaient pour offrir *au digne vétéran de l'Université* son buste en marbre, dont l'exécution avait été confiée au talent de M. le sculpteur Sopers.

Ils avaient voulu, par cet hommage public, exprimer au savant professeur émérite leur reconnaissance pour les services rendus par lui à l'enseignement et à la science du droit criminel par ses leçons, et par ses ouvrages qui font autorité.

Je dois aussi rappeler ici la place honorable que notre Université a su mériter à l'exposition universelle de Paris, en 1878. Il me suffira, pour cela, de reproduire ce passage du rapport officiel :

« L'Université de Liège a été distinguée dans cette grande exposition.

» Le jury de la 8^e classe, constitué pour l'organisation, les méthodes et le matériel de l'enseignement supérieur, a décerné au ministère de l'intérieur, pour son exposition dans cette branche, un diplôme d'honneur équivalent à une médaille d'or. Cette récompense a été spécialement attribuée, à titre de collaborateurs, à MM. les professeurs Catalan, de Cuyper, Dewalque, de Laveleye, Maynz, Morren, Namur et Van Beneden. »

Il est bien rare, Messieurs, qu'une année s'écoule sans que la mort vienne opérer quelque vide dans nos rangs; celle-ci encore nous a été fatale, nous avons perdu l'un de nos collègues, un des plus

jeunes d'entre nous, l'un de ceux sans doute que l'on s'attendait le moins à voir sitôt disparaître! Le 22 janvier, M. Oscar Ansiaux, professeur ordinaire à la Faculté de médecine, a succombé dans toute la vigueur de l'âge, après quelques jours de souffrance, à un mal terrible, aussi impossible à prévoir qu'à guérir, laissant plongés dans la plus amère affliction la jeune famille dont il était le chef et les vieux parents dont il était la joie et l'orgueil!

Bien que notre infortuné collègue ait exprimé le désir que les honneurs académiques ne lui soient pas rendus et que nous ayons dû respecter sa volonté dernière, je ne crois pas y contrevenir en rappelant ici les regrets que cette mort prématurée nous a causés. Professeur instruit, appliqué, consciencieux, tout dévoué à ses devoirs et à ses élèves, il apportait dans son enseignement des qualités solides qui le rendaient fructueux et que les étudiants savaient parfaitement apprécier. Dans ses rapports avec ses collaborateurs, il était un modèle de modestie, de bonté, d'aménité affectueuse, et je puis dire avec une entière sincérité que sa perte a été un véritable deuil pour la famille universitaire!

A la fin de la session législative s'est accompli un acte trop important, au point de vue de l'enseignement supérieur, pour que je puisse le passer sous silence.

La loi du 30 juillet dernier est venue restituer le bénéfice de l'éméritat à la plupart des professeurs des Universités de l'État, qui l'avaient

perdu depuis 1849, par suite de circonstances exceptionnelles. Cette loi, en facilitant la retraite des membres du corps professoral, aura pour conséquence d'en rendre aussi plus facile le recrutement, qui est une condition vitale du haut enseignement.

Je me croirais coupable d'ingratitude si je n'adressais aux promoteurs de cette loi les remerciements qui leur sont dûs, d'abord à M. Delcour, ancien ministre de l'intérieur, qui en a pris l'initiative et qui en a présenté le projet à la législature ; puis à M. Van Humbéek, ministre de l'instruction publique, qui s'est approprié ce projet et qui en a élargi les dispositions pour les rendre plus favorables encore aux membres du corps enseignant.

La révision à laquelle doit être soumise la loi du 20 mai 1876, dans le courant de l'année prochaine, permettra, en réorganisant l'enseignement supérieur, de créer un système de mesures destiné à assurer le recrutement du corps académique et qui sera le complément logique de la loi sur l'éméritat.

Quelques-uns de nos collègues ont voulu exercer immédiatement les droits que leur confère cette nouvelle législation : ils ont demandé l'éméritat et ils l'ont obtenu par des arrêtés royaux en date du 13 de ce mois. Ce sont MM. T. Schwann et H. Heuse, professeurs ordinaires à la Faculté de médecine, et Is. Kupfferschlaeger, professeur ordinaire à la Faculté des sciences. Le premier du moins ne nous quittera pas encore ; il a consenti, sur les instances

de sa Faculté, à continuer une partie de son cours, et ainsi, le nom du grand physiologiste ne cessera pas d'appartenir à notre programme. Quant à MM. Kupfferschlaeger et Heuse, ils emportent dans leur retraite, avec les sympathies de leurs collègues et de leurs élèves, l'assurance qu'ils n'en seront pas oubliés. Nous avons l'espoir que, de leur côté, ils n'oublieront pas non plus l'Université qu'ils ont si bien servie et où ils laissent tant et de si bons amis !

Publications.

Les labeurs quotidiens de l'enseignement n'absorbent pas toute l'activité du Corps professoral. La plupart de ses membres trouvent encore le moyen, par des publications, d'apporter leur contingent aux progrès des sciences.

Voici les noms des professeurs qui, cette année, ont livré au public les fruits de leurs travaux.

Ce sont :

Dans la Faculté de philosophie.

M. Ch. Loomans. — Essais de psychologie d'après la méthode analytique (4^e fascicule).

M. J. Stecher. — Collaboration : 1^o A la *Revue de Belgique*.

2^o A l'*Athenæum belge*.

3^o A la *Biographie nationale*.

M. A. Le Roy. — 1^o Dans l'*Encyclopédie pédagogique* du Dr Schmitt, l'article Hollande, refondu pour la 2^e édition (sous presse).

2^o Collaboration à la *Biographie nationale*, notamment les *Ernst* (3 notices) ; les *Fabry* (2 notices), *Ernest et Ferdinand de Bavière*, etc.

3^o Rapport à l'Académie royale sur le concours de la classe des lettres (Question des *Encyclopédistes français*) et notes diverses dans le *Bulletin de l'Académie*.

4^o *Le mécanisme et la liberté*, discours prononcé en séance publique de l'Académie. Bruxelles in-8^o (et dans le *Bulletin*).

5^o Nombreux articles de critique dans diverses publications périodiques.

M. J. Delbœuf. — Dans l'*Athenæum belge*.

1^o 1^{er} avril 1879. La psychologie allemande contemporaine, par M. TH. RIBOT. — Compte-rendu.

2^o 1^{er} mai 1879. Le sens des couleurs, son origine, son développement, par M. GRAUT-ALLEN. — Compte-rendu.

Dans la *Revue scientifique*.

3^o 1^{er} février 1879. GEORGES HENRI LEWES. Sa vie et ses ouvrages.

4^o 24 mai 1879. PSYCHOLOGIE COMPARÉE. Le sens des couleurs chez les animaux, d'après Graut-Allen.

Dans la *Revue philosophique*.

5^o 1^{er} octobre 1879. LE SOMMEIL ET LES RÊVES, première partie. Aperçu critique de quelques ouvrages récents.

M. L. Roersch. — Articles critiques dans diverses revues.

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — Pénologie belge.

M. V. Thiry. — De la législation commerciale et des modifications qui y ont été apportées en Belgique. — Discours inaugural.

M. E. de Laveleye. — Divers articles dans les Revues belges et étrangères.

Dans la Faculté des sciences.

M. J. T. P. Chandelon. 1^o Rapport dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine* sur le mémoire de M. G. Bruyants intitulé: *Essences de tamarin, de marjolaine, de lavande et d'aspic*.

2^o Divers rapports sur des questions de salubrité publique qui seront également publiés dans l'exposé des travaux des commissions médicales du pays.

M. E. de Cuyper. — 1^o Les universités royales en Italie, brochure de 130 pages. Imprimerie J. Desoer, à Liège.

2^o Tomes IV et V *Revue universelle des mines* et de l'*Annuaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège* (En collaboration avec M. Habets, répétiteur et chargé de cours à l'École des mines.

M. L. J. Trassenster. — Système d'extraction par câbles sans fin. *Revue universelle des mines*, deuxième série, tome V.

M. C. E. Catalan. — 1^o Cours d'analyse de l'Université de Liège (2^e édit.).
2^o Problèmes et théorèmes de géométrie élémentaire (6^e édition).
3^o Nouvelle correspondance mathématique (tomes IV et V).
4^o Rapports et notes. *Bulletin de l'Académie*.

M. I. Kupferschlaeger. — 1^o Éléments de chimie toxicologique (1 vol.)
Tableaux d'analyse chimique résumant la méthode d'élimination générique.

3^o Observations sur la maladie des pommes de terre, dans le *Journal de la Société agricole de l'Est*, 25 novembre 1873.

M. G. Dewalque. — Diverses notices présentées à la Société géologique de Belgique (Annales, tome VI) notamment :

Sur le prolongement de la taille cyptienne.

Revue des fossiles landéniens décrits par De Ryckholt.

Carte géologique des environs de Couvin au 1/40,000 avec note sur la géologie de ce canton.

Carte géologique de la Belgique et des provinces voisines; s. f. au 1/500,000 avec notice explicative.

Diverses notices pour la biographie nationale.

M. Ed. Morren. — 1^o *La Belgique horticole* (*Annales de botanique et d'horticulture*, tome XXIX, 1 vol. in-8^o).

2^o Correspondance botanique, 7^e édition, 1 vol. in-8^o.

3^o Quelques rapports à l'Académie royale des sciences de Belgique.

M. L. Pérard. — 1^o Rapport sur un appareil électrique construit par MM. Streedinger et Doerflinger de New-York, pour faire sauter à la fois plusieurs milliers de mines.

2^o Note sur quelques appareils de M. Thomasset pour étudier l'élasticité des métaux.

3^o Expériences sur le déplacement du centre de la réaction de torsion dans le fer laminé nerveux et l'acier; sur l'étendue de cette réaction et sur l'influence des torsions répétées dans le fer nerveux. (Fragment d'un travail sur la torsion, 2^e note).

4^o Expériences sur la forme que prennent les fibres du fer laminé nerveux par la torsion et la détorsion (Fragment d'un travail sur la torsion, 3^e note).

- M. E. Van Beneden.** — Rapports insérés dans les *Bullet. de l'Académie*.
- M. W. Spring.** — 1° Dans les *Bullet. de l'Académie royale de Belgique*, nos 5 et 7.
- a. Recherches sur quelques nouveaux sels basiques de mercure et sur un cas d'isomérisie du sulfure de mercure.
 - b. Rapport sur un mémoire de M. de Hoen intitulé : « De la ditabilité des solutions salines et de quelques liquides organiques.
- 2° Dans les *Annales de la Société géologique de Belgique* :
Essai d'une méthode pour déterminer l'époque relative du plissement des couches d'un terrain.
- 3° Dans les « *Liebigs Annalen der Chemie.* »
- a. Neher Nichtexistenz der Pentathionsäure.
 - b. Neher neue Quecksiber Salze.
- M. V. Dwelshauvers.** — 1° Revue des machines motrices exposées à Paris en 1878. 1^{re} partie.
- 2° Les découvertes récentes dans la machine à vapeur. 1^{re} partie. (Dans la *Revue universelle des mines*).
- M. F. Folic.** — 1° Éléments d'une théorie des faisceaux. (*Mémoire de la Société royale des sciences de Liège*, 2^e série, t. VII, 1 vol. in-8°, Liège. Decq. 1878).
- 2° Restitution de priorité en faveur de M. Catalan. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. 46, p. 379).
- 3° Sur quelques théorèmes relatifs aux surfaces d'ordre supérieur. (En collaboration avec M. Le Paige. (*Id.*, t. 48, p. 41).
- 4° Rapports sur des mémoires d'analyse, de géométrie et mécanique céleste, etc. (*Id.*, t. 6, p. 48).
- 5° Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne et des éléments d'une théorie des faisceaux (Analyse des). (*Bulletin de Darboux*, 2^e série, t. III, p. 278).
- 6° Éléments d'une théorie des faisceaux (Analyse des). En allemand (*Repertorium de Zeuner et Koenigsberger*, 1878, p. 353).
- M. de Koninck.** — Recherches sur les minéraux belges. (Suite.)
- (8^e notice). Sur la carpholite de Meuville.
 - (9^e notice). La rhodocrosite de Moët-Fontaine. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences*).
- Sels alcalins dans les eaux de charbonnages.
- A propos de l'eau des ardoisières de Vielsalm.
- Sur le quartz noir de Flémalle, d'Angleur, etc. (*Annales de la Société géologique*).

Ueber die Angreifbarkeit des Platins.
Durch schmelzende Kohlensaure Alkalien.
(*Zeitschrift für analytische chemie*).

D^r Arm. Jorissen, assistant de M. de Koninck.

a. Sur la présence d'acide titanique dans les manganèses de l'Ardenne.

Sur la présence de l'arsenic et du vanadium dans la delvauxite.
Analyse de ce minéral.

(*Annales de la Société géologique*).

b. Nouveau procédé pour la recherche de l'iode dans le brôme et les bromures.

c. Le chlorure de zinc comme réactif des alcaloïdes.

(*Journal de la Société de pharmacie d'Anvers*).

M. C. Le Paige. — 1^o Mémoires sur quelques applications de la théorie des formes algébriques à la géométrie (mémoire couronné et mémoire des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XLII.)

2^o Sur certains covariants d'un système cubo-biquadratique. (*Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, t. XLVI, p. 765.)

3^o Sur quelques théorèmes relatifs aux surfaces d'ordres supérieurs. (*Ibid.*, t. XLVIII, p. 41. En commun avec M. F. Folie.)

4^o Sur le développement de $\cot x$ (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. LXXXVIII, p. 1075.)

5^o Sur un invariant du dixième ordre d'une forme sextique binaire (*Mémoire de la Société Royale des Sciences de Liège*, 2^e série, t. IX.)

6^o Sur l'évolution. (*Ibid.*)

7^o Sur une intégrale triple (*Ibid.*)

8^o Sur une propriété des formes algébriques préparées (*Mathematische Annalen*, t. XV, p. 206.)

9^o Sur la multiplication des déterminants. (*Nouvelle correspondance mathématique*, t. V, p. 76.)

M. J. Graindorge. — Traité d'algèbre élémentaire, 1^{re} partie, 6^e édition.

Dans la Faculté de médecine.

M. J. A. Borlée. — 1^o Rapport sur un mémoire de M. le docteur Loiseau, intitulé : Système métrique pour le numérotage des verres de lunettes. (*Annales de la Société médicale chirurgicale de Liège*, 1879.)

2^o Choix d'observations chirurgicales. — Opérations importantes suivies de guérison à l'aide des pansements à l'alcool. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Paris*, t. XIII, 3^e série, n^o 7.)

- M. A. Wasseige.** — 1^o Deuxième opération césarienne suivie de l'amputation utéro-ovarique et description d'un nouveau constricteur. (*Bulletin de l'Académie*, t. XII, 3^e série, n^o 8.)
- 2^o Note sur une présentation inclinée de la tête, mode de dégagement exceptionnel. (*Bulletin de l'Académie*, t. XII, 3^e série, n^o 11.)
- 3^o Essai pratique et appréciation du forceps Tarnier. (*Annales de la Société médico-chirurgicale*. 1879.)
- 4^o Trois nouvelles observations du laminage de la tête fœtale par le lamineur du professeur Wasseige. (*Bulletin de l'Académie*, t. XIII, n^o 7.)
- M. A. Swaen.** — Premières phases du développement du placenta maternel chez le lapin. (En collaboration avec son préparateur, M. Masquelin, étudiant en médecine). (*Bulletin de l'Académie des Sciences*. 7 juillet 1879.)
- M. F. Putzeys.** — Action physiologique de l'hydrure de tanacétyle. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. XII, 3^e série, n^o 11.)
- M. A. Gilkinet.** — Rapport sur les mémoires présentés à l'Académie royale des Sciences en réponse à la question de botanique du Concours de 1878.
- M. H. Van den Bosche**, assistant à la clinique obstétricale. — 1^o Recherches sur la cause du souffle utero-placentaire, et nouvelles observations confirmant l'utilité de l'auscultation intra-vaginale comme moyen de diagnostic de la grossesse au début (*Verardini*), traduit de l'italien.
- 2^o Lettre sur la cause du souffle utero-placentaire (*Verardini*), traduite de l'italien.
- 3^o Description d'un monstre double autositaire monomphalien ectopage.
- 4^o Bassin pondylolistésique; quelques mots sur le mode de production de cette déformation.
- M. Ch. Firket**, assistant à l'Université de Liège. — 1^o Note sur la recherche des micrococci dans l'intérieur des organes. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*.)
- 2^o Rapport sur l'ouvrage du docteur Flournoy, de Genève, intitulé: « Recherches sur l'embolie graisseuse. » (*Ibid.*)
- 3^o Analyse d'un mémoire du professeur Klebs, de Prague, intitulé: « Neue Beiträge zur Entstehungsgeschichte der Eudocarditis. » (*Ibid.*)

Je suis heureux de pouvoir aussi mentionner les travaux de quelques-uns de nos élèves.

L'Académie royale de Belgique, classe des lettres, avait mis au concours la question suivante :

Les encyclopédistes français essayèrent, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de faire de la principauté de Liège le foyer principal de leur propagande.

Faire connaître les moyens qu'ils employèrent et les résultats de leurs tentatives, au point de vue de l'influence qu'ils exercèrent sur la presse périodique et sur le mouvement littéraire en général.

M. Henri Francotte, de Liège, docteur en philosophie et élève de la Faculté de droit de notre Université, eut l'insigne honneur de voir le mémoire qu'il avait adressé en réponse à cette question, couronné par la savante compagnie.

M. Julien Fraipont, assistant au laboratoire de zoologie, a publié, dans les bulletins de l'Académie des sciences, un beau travail intitulé : *Recherches sur les Acinétiens de la côte d'Ostende* (in-8^o, avec 5 planches in-4^o).

M. H. Postuta, candidat en sciences physiques et mathématiques, a publié un travail ayant pour titre : *Études nouvelles sur les expériences de M. Melde sur les vibrations des cordes* (Liège 1879); travail analysé dans la revue allemande de Leipzig : *Beiblätter zu den Annalen der Physik à Chemie*, 1879 (III, p. 563).

Puissent ces jeunes gens continuer à marcher dans la voie où ils sont entrés, et puissent-ils servir d'exemples aux autres.

Collections.

Notre Cabinet de physique a fait l'acquisition de nombreux instruments, dont la nomenclature est trop longue pour pouvoir trouver place dans ce rapport. Malheureusement, je dois signaler l'insuffisance absolue des locaux dont dispose cet important service ; elle est telle qu'elle paralyse en partie les efforts du professeur qui en est chargé et dont cependant, ici, chacun connaît le dévouement.

Le service matériel du cours de chimie générale organique a continué de recevoir de grandes augmentations, consistant notamment dans l'acquisition d'exemplaires types de corps organiques.

Le laboratoire de chimie s'est enrichi de plusieurs instruments et appareils, parmi lesquels il convient de mentionner une pompe pneumatique de Geissler, un aspirateur de Korting, un appareil de V. Meyer pour la mesure des densités des vapeurs à haute pression, et un thermomètre étalon à échelle arbitraire, avec ses accessoires.

Ce laboratoire a reçu, au point de vue de l'hygiène, diverses améliorations qui permettront d'attendre la construction de nouveaux locaux.

Le Cabinet de chimie générale inorganique s'est augmenté notablement, surtout par l'acquisition de spécimens de produits rares ou remarquables par leur belle cristallisation, qui figuraient l'année dernière à l'Exposition universelle de Paris.

Le laboratoire recevra sous peu divers appareils ou objets utiles à l'enseignement.

La collection qui se rattache au cours de chimie industrielle inorganique s'est également enrichie d'une manière notable. MM. Gusgen et Dubois, négociants à Bruxelles, lui ont envoyé la série des matières premières employées à la fabrication de la nitro-glycérine et de la dynamite, ainsi que d'autres objets. M. César Corron, fabricant à St-Étienne (Loire), lui a fait don d'un beau modèle d'essoreuse en balons et à fils droits, laquelle a obtenu la plus haute distinction à la dernière Exposition universelle de Paris.

Le Cabinet de chimie industrielle organique s'est augmenté d'une magnifique collection d'échantillons de papier de bois, dit papier cellulose, de la fabrique d'Aschaffenberg, en Bavière, et de spécimens d'appareils employés dans diverses fabrications.

Les laboratoires, dont la direction est confiée à M. le chargé de cours de Koninck, ont fait aussi de nombreuses et importantes acquisitions.

Le laboratoire de chimie analytique de la faculté des sciences à commencé à montrer les services qu'il peut rendre et, pour une première année, a été très-bien fréquenté.

Enfin, le laboratoire des recherches chimiques à l'usage des écoles spéciales a vu sa collection s'augmenter et a été fréquenté par douze élèves. Plusieurs des travaux qui y ont été exécutés ont été jugés dignes de l'impression.

Le Cabinet de minéralogie s'est enrichi de divers instruments et d'autres objets, parmi lesquels je citerai une collection de roches des Vosges; une

autre d'environ trois cents minerais provenant de l'Exposition de Paris, et enfin une collection de diamants et de pierres précieuses artificielles.

Plusieurs personnes, notamment M. le baron F. d'Otreppe de Bouvette, ont adressé des dons à ce cabinet.

Le Cabinet de mécanique a également augmenté ses collections de divers instruments et modèles.

La collection des préparations microscopiques a continué à s'accroître considérablement; différents instruments nécessaires aux travaux de microscopie ont été acquis.

Le Cabinet d'anatomie humaine macroscopique s'est augmenté d'un grand nombre de nouvelles préparations, parmi lesquelles je citerai une belle collection de coupes faites sur cadavres congelés, durcis et conservés dans l'alcool, collection d'une utilité incontestable pour les démonstrations d'anatomie topographique.

Le Musée d'anatomie pathologique s'est aussi enrichi d'un grand nombre de préparations microscopiques et de plusieurs instruments nouveaux; la collection des pièces macroscopiques a pu faire des acquisitions nombreuses et importantes, grâce au service d'autopsies organisé régulièrement depuis le mois d'avril 1878 et confié à l'assistant du cours d'anatomie pathologique, M. le docteur Firket.

Le Cabinet de botanique a reçu les compléments des collections mycologiques du baron Thumen, à Vienne, du docteur Rabenhorst, à Dresde, et les premiers fascicules de M. Roumeguère, à Tou-

louse. Ses collections algologiques ont été enrichies par MM. Wittrock et Nordstedt, à Lund ; ses herbiers ont reçu des contingents récoltés dans la République Argentine par le docteur Lorentz et par M. Jones dans le Colorado. Il a fait l'acquisition d'un grand microscope de Seibert et Krafft et de plusieurs préparations fournies par MM. Moeller, à Wedel, Baecker, à Wetzlar, et le docteur Zimmermann, à Chemnitz. Les démonstrations de l'enseignement seront encore facilitées, grâce aux nouveaux tableaux du docteur Kuy et à l'atlas de M. Dodelpart, aux modèles fabriqués par M. Osterloh, à Berlin, pour représenter certaines maladies des plantes, à la collection du docteur Hennings, à Kiel ; enfin, grâce aux fructifications de conifères, offerts par M. Novelli, de Pallanza.

Il est urgent que l'enseignement de la botanique soit pourvu des laboratoires qui lui sont indispensables.

Le Jardin Botanique continue ses échanges habituels avec les principaux jardins d'Europe et les horticulteurs les plus distingués. Il se félicite d'avoir reçu quelques végétaux découverts à la Nouvelle-Guinée par M. Beccari, et un certain nombre d'orchidées exotiques.

La nomination d'un nouveau jardinier en chef permet d'espérer, dans l'entretien de ce beau jardin, une notable amélioration, dont les commencements sont déjà très-visibles. D'un autre côté, la police s'y exerce avec beaucoup plus de vigilance que précédemment.

Il y a lieu d'espérer, enfin, qu'il recevra bientôt

les compléments qui lui font depuis si longtemps défaut.

Bibliothèque.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1^{er} octobre 1878 jusqu'au 1^{er} octobre 1879, est de 4,526, comprenant :

135	volumes	in-folio.
610	»	in-4°.
3,194	»	in-8°.
	578	brochures et dissertations.
	9	manuscrits.

4,526 volumes, dont 269 provenant des doubles de l'Université de Gand et 395 donnés par M. de Cuyper.

Ces chiffres renseignent les dons faits à la bibliothèque par les gouvernements de Belgique, de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, des États-Unis d'Amérique, par le Bureau de Statistique de Berlin, l'Association des Ingénieurs, l'Institut de Luxembourg, l'Institut de Gembloux, l'Union des Artistes, des étudiants de l'Université de Liège, le Cercle des XIII, la Société Géologique de Belgique, l'Association pour l'avancement des sciences et l'Institut américain des ingénieurs des mines.

Les Universités de Breslau, Lund, Kiel, Helsingfors, Hambourg, Louvain, Fribourg, Genève, Cambridge, Utrecht, Amsterdam, Erlangen, Bonn,

Yéna, Vienne, Tubingue, Berne, Konigsberg, Agram, Heidelberg, Christiana, Upsal, Zurich, Berlin, Leyde, Copenhague et Rostock, ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont été faits par les personnes amies de l'instruction, dont les noms suivent :

MM. L. Romiée, A. de Vos, A. Schaeapkens, A. Skrébitski, E. Gilon, J. Fontaine, A. N. Pereira, Vandenbosch, A. Neyen, E. Durand, Troitsch, Léonce Digneffe, Pétry, Gaillard, M. Decoux, L. Poelman, MM. Souka et Diaz, Morgan, Olivier-Clément Lyon, Reusens, Schuermans, Cavaleri, Preudhomme de Borre, Ernst, Vanderhaegen, A. M. Ross, Octave Pirmez, Heuse, Duvivier-Sterpin, Jos. Buroni, le lieutenant-colonel Adam, H. Helbig, Postula, P. Génard, de Luesemans, Duguet, Cudel, F. Pucini, G. Retzius, Victor et Ferdinand Henaux, de Loch, Micha, avocat ; le lieutenant-colonel Ancion et la Société des Bibliophiles liégeois. MM. les professeurs Maynz, Pérard, Wasseige, Kurth, Morren, Chauvin, V. Thiry, Catalan, Nypels, J. G. Macors, Le Roy, Gilkinet, Spring, Putzeys, F. Thiry, Le Paige et C. Renard.

Les séances du soir ont été fréquentées par 4,111 lecteurs.

Pendant cette année académique, on a consulté 21,387 volumes, et le prêt au dehors a été de 4,917 volumes imprimés, 14 manuscrits et 1,243 partitions de musique.

Le budget alloué à la bibliothèque a été cette année de 15,500 francs, et le gouvernement a bien voulu accorder une somme de 20,000 francs pour

faire l'acquisition de plusieurs bibliothèques particulières.

Chaque année, vous le savez, Messieurs, je m'étais imposé le devoir de signaler dans cette séance solennelle, à l'attention des autorités, l'insuffisance des locaux universitaires et de les conjurer d'apporter à cet état de choses, qui pouvait compromettre notre établissement, les remèdes les plus prompts et les plus énergiques (1).

Aujourd'hui, c'est avec bonheur que je viens vous dire que ces appels ont été entendus. La dernière loi des travaux publics a affecté aux constructions réclamées par nous une somme de 2,700,000 fr., laquelle, jointe à celle qui sera probablement votée par la ville de Liège, pourra satisfaire à tous nos besoins. Grâce à cet important subside dû à la générosité du gouvernement, nous avons l'assurance de nous voir, dans un avenir prochain, en possession des conditions matérielles sans lesquelles l'étude des sciences naturelles et médicales est impossible de nos jours, et d'être enfin placés sur un pied d'égalité avec les Universités étrangères, qui partout, nous avaient devancés dans cette voie.

Je dois exprimer ici à M. le ministre de l'instruction publique les sentiments de gratitude du corps professoral pour avoir bien voulu présenter aux Chambres la proposition de cette dotation considé-

(1) Voir mes rapports des années 1875, 1876, 1877 et 1878.

rable ; je le remercie aussi, en mon nom personnel, d'avoir bien voulu associer le souvenir de mon rectorat à cet acte si heureux pour l'Université de Liège, en empruntant à mes rapports antérieurs une grande partie de l'exposé des motifs de son projet de loi. Il ne pouvait, à la fois, me causer plus de plaisir, ni me faire plus d'honneur !

Il me reste, Messieurs, une dernière obligation à remplir : c'est de témoigner ma plus vive reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à m'alléger le fardeau d'un rectorat si long, et je puis le dire, si laborieux ; qui m'ont soutenu dans l'accomplissement de cette tâche, sous laquelle j'ai senti parfois mes forces fléchir.

A vous d'abord, mes chers collègues, mes premiers, mes meilleurs, mes plus chaleureux remerciements ! J'ai toujours obtenu votre concours le plus loyal, le plus actif, et, laissez-moi le croire, quelque peu sympathique. J'ai obtenu ce concours de ceux même que je connaissais le moins et sur lesquels j'avais partant le moins de droit de compter. Dans le long exercice d'une autorité qui, quoi qu'elle fasse, ne peut toujours éviter certains froissements, j'ai rencontré chez vous non-seulement la déférence due au chef du corps académique, mais j'ai vu aussi s'établir entre nous les liens d'une confiance en quelque sorte fraternelle, des relations quotidiennes empreintes d'une affectueuse estime, de ce je ne sais quoi, qui partant du cœur, va aussi directement au cœur ! J'aime à le proclamer à la dernière heure, rien ne m'a plus touché que ces relations si cordiales, rien ne

m'a rendu plus heureux et, de ces six dernières années, rien ne me laissera un souvenir plus charmant et plus doux, ni plus profondément reconnaissant!

Je remercie M. l'administrateur-inspecteur de l'aide toujours si empressée qu'il a bien voulu me prêter et qui était immédiatement acquise à toute mesure utile à l'Université. C'est grâce à son concours énergique que la plupart des améliorations apportées à notre régime matériel pendant ces dernières années ont été obtenues. Il a le premier introduit le principe de ne reculer devant aucune dépense, pourvu qu'elle fût nécessaire à l'enseignement ou qu'elle pût en favoriser le développement. C'est un hommage que je me plais à lui rendre et qu'il peut accepter, parce qu'il est entièrement mérité!

Enfin, je manquerais à la justice si je n'exprimais à Messieurs les étudiants ma plus complète satisfaction de l'excellente conduite dont ils ont fait preuve pendant mon administration. Ils ont toujours suivi avec une respectueuse déférence les conseils paternels que j'ai été à l'occasion de leur donner; ils se sont toujours montrés fidèles observateurs de l'ordre et de la discipline, sans lesquels le travail est impossible; ils ont su rendre à peu près inutile cette portion de l'autorité académique qu'il m'eût été le plus désagréable d'exercer.

Pour la dernière fois que je monte à cette tribune, ce m'est une grande joie de terminer mon rapport par des paroles d'éloges adressées à cette jeunesse qui vient de se préparer ici, par des études

sérieuses et patientes, aux luttes de la vie et qui s'efforce d'acquérir les talents à l'aide desquels, un jour, elle se rendra utile à son pays!

M. Thiry, recteur sortant, s'est adressé en ces termes à son successeur, M. Trasenster :

MONSIEUR LE RECTEUR,

Je remets en vos mains, l'autorité dont j'étais dépositaire. Vous possédez, à un haut degré, les qualités nécessaires pour l'exercer dignement. Votre longue expérience, la connaissance que vous avez des questions qui se rattachent à l'organisation de l'enseignement supérieur et des examens; les pages remarquables sur cet important sujet, que vous avez publiées il y a déjà bien des années et que je relisais naguère, frappé de la justesse des vues qu'elles renferment et charmé de l'esprit de liberté qui les pénètre, tout cela prouve que vous saurez donner aux difficultés que vous pourrez rencontrer les solutions les plus en harmonie avec les grands intérêts dont vous prenez la tutelle, et avec les légitimes prérogatives du corps dont vous devenez le chef.

Soyez persuadé, Monsieur le Recteur, que dans l'accomplissement de cette haute mission, le loyal concours de vos collègues ne vous fera jamais défaut!

M. le Recteur Trasenster a répondu :

« MESSIEURS,

» Je remercie bien cordialement mon honorable prédécesseur des paroles bienveillantes et beau-

coup trop flatteuses qu'il a bien voulu m'adresser. Je suis très touché de l'accueil que vous voulez bien leur faire.

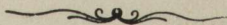
» Je suis certain d'être l'organe de l'unanimité de mes collègues en payant au recteur sortant le tribut de reconnaissance qui lui est dû pour les services qu'il a rendus à l'Université. Au milieu des circonstances parfois délicates que nous avons traversées, il a été par excellence le pilote habile qui sut éviter les écueils.

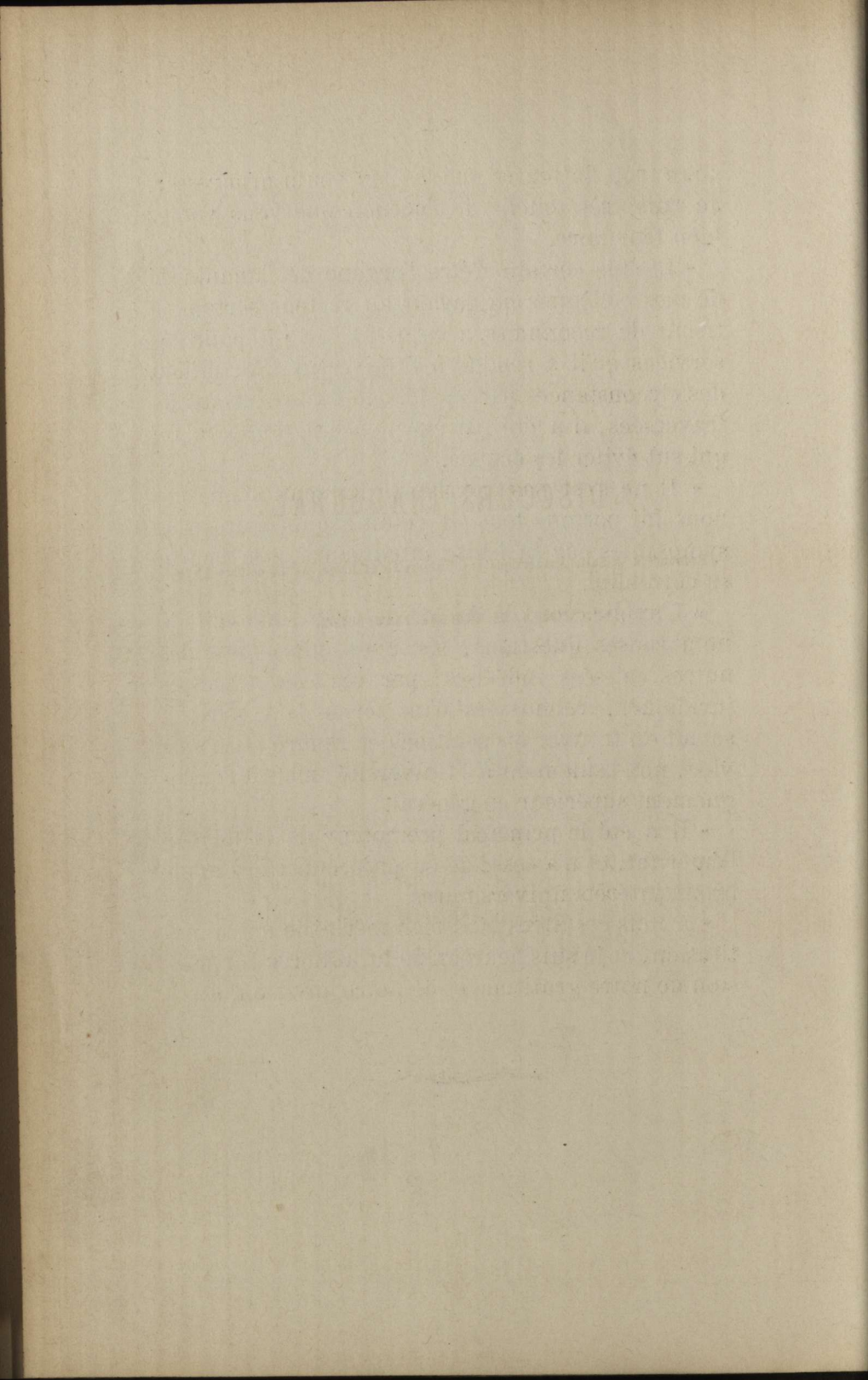
» Il ne s'est pas mépris sur les sentiments que nous lui portons tous. Il s'était acquis toutes nos sympathies par sa haute intelligence, son tact et sa cordialité.

» L'application de la loi de 1876 soulevait de nombreuses questions, les unes imprévues, les autres laissées indécises; par ses connaissances juridiques, rehaussées d'un ferme bon sens, il savait en trouver les solutions et rendre ainsi service, non seulement à l'Université, mais à l'enseignement supérieur en général.

» Il a été le principal promoteur de la loi sur l'éméritat, et n'a cessé de se préoccuper des nombreux intérêts universitaires.

» A tous ces titres, il a bien mérité de notre institution, et je suis heureux de lui réitérer l'expression de notre gratitude et de notre affection. »





DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 16 octobre 1879

PAR M. LE RECTEUR TRASENSTER.

Après avoir lu les pages dans l'arrangement
 appartenant à certains pour voir s'il y a
 tout ou rien, il faut être très attentif
 à ce qu'on écrit et à ce qu'on lit, car
 il y a souvent des erreurs de copie
 qui peuvent être évitées en relisant
 attentivement ce qu'on a écrit et
 ce qu'on lit. Il faut aussi être
 très attentif à ce qu'on écrit et
 à ce qu'on lit, car il y a souvent
 des erreurs de copie qui peuvent
 être évitées en relisant attentivement
 ce qu'on a écrit et ce qu'on lit.

MESSIEURS ,

Après bientôt 40 ans passés dans l'enseignement supérieur, je pensais pouvoir aspirer à la retraite, tout en conservant à l'Université mon inaltérable dévouement.

L'honorable collègue et ami qui avait tant de titres pour occuper dignement les fonctions rectorales, mû par des motifs de convenance personnelle, a cru que je devais assumer cette charge, à la fois si honorable et si lourde.

D'un autre côté, M. le Ministre de l'instruction publique a pensé qu'en raison de la part que j'ai prise, depuis un grand nombre d'années, aux travaux et aux débats qui ont eu lieu sur l'organisation de l'enseignement supérieur et des jurys d'examen, je devais, dans les circonstances actuelles et lorsqu'il y a tant de questions importantes à résoudre, continuer une participation active, si pas à l'enseignement, au moins aux affaires de l'Université de Liège. J'ai accepté ce grand honneur, consultant plus mon affection

pour notre *alma mater* que mes forces ; j'ai cédé à l'ambition de seconder un gouvernement qui met l'enseignement public au premier rang de ses patriotiques préoccupations ; j'ai compté enfin , pour suppléer à ce qui me manque, sur le concours de mes honorables collègues , auxquels m'attachent de longues et agréables relations.

L'enseignement supérieur entre dans une phase nouvelle. Une situation pénible, troublée, a pesé pendant près d'un demi-siècle sur les Universités de l'Etat. Cette situation a pris fin. Une ère de rénovation commence pour elles.

L'aurore de cette régénération a été l'abolition des jurys combinés, de cette législation illogique qui réunissait dans une promiscuité sans dignité, l'enseignement public et l'enseignement libre ; qui associait, au nom de l'Etat, les doctrines les moins compatibles les unes avec les autres.

Il n'est pas inutile peut-être de rappeler en quelques mots la situation faite à l'enseignement supérieur depuis 1835, non pour me livrer à de vaines récriminations, mais pour éclairer l'avenir des leçons du passé.

Le Congrès national, en décrétant la liberté d'enseignement la plus illimitée, sans aucune espèce de mesure préventive quelconque, pas

même celle d'exiger des maîtres une moralité vulgaire, le Congrès national, dis-je, avait, suivant l'expression consacrée, fait un saut dans les ténèbres ; il avait proclamé le principe avec une grande audace, mais sans en prévoir les conséquences logiques. Aussi, en fait et au nom de la liberté que l'on méconnaissait, on avait asservi l'enseignement universitaire à des entraves inconnues même dans presque tous les pays où l'Etat a le monopole de l'enseignement supérieur.

D'un autre côté, la situation parlementaire était telle que des deux grandes opinions appelées alternativement à gouverner la Belgique, l'une avait ses établissements de prédilection et ne contractait avec l'enseignement public qu'un mariage de convenance, en laissant même poindre des menaces de divorce, l'autre, quoique ayant pour lui une sérieuse inclination, se trouvait cependant souvent paralysée par la sollicitude qu'inspirait à une partie de ses membres l'Université de Bruxelles.

Ajoutons que les universités libres seules avaient des représentants directs dans les Chambres et que les préoccupations étaient surtout concentrées sur la question des jurys d'examen. A l'origine même, l'objectif de la majorité des Chambres avait été de donner, par l'organisation de ces jurys, la prépon-

dérance à l'établissement libre qui avait toutes ses sympathies.

Pendant quarante ans, on a fait, défait et prorogé, toujours à titre provisoire, une législation que l'on jugeait mauvaise, et cela en partie parce que les établissements libres tenaient plus à l'estampille de l'Etat qu'à la liberté complète; en partie aussi par ce phénomène souvent observé, aussi bien en politique qu'en mécanique, qu'on n'arrive aux solutions simples et rationnelles qu'après avoir épuisé les combinaisons compliquées.

On pouvait cependant observer, dans notre pays même, les conséquences saines et logiques de la liberté de l'enseignement supérieur; mais, suivant l'expression de Montesquieu, on s'obstinait « à bâtir Chalcédoine ayant le rivage de Byzance devant les yeux. »

Les écoles spéciales de Liège et de Gand et, après elles, celles de Mons, de Louvain et de Bruxelles, nées après 1830, ont échappé aux préjugés qu'ont encore laissés les anciennes corporations chez des personnes très-éclairées, préjugés qui font attacher une grande importance sociale aux diplômes légaux. Les écoles spéciales jouissent de la liberté la plus complète pour la création des établissements, pour les programmes, pour les

méthodes, pour les examens, tout en maintenant les garanties que l'Etat a le droit d'exiger des fonctionnaires publics. Il a suffi pour cela de n'attribuer aucun privilège au diplôme d'ingénieur civil. Cependant, un ingénieur ignorant ou imprudent peut exposer, dans une foule de circonstances, la vie d'un grand nombre de personnes ; mais ici, sous l'impulsion de la force émancipatrice du travail industriel, on a substitué au système préventif des diplômes légaux, le système répressif de la loi civile et pénale ; on est entré à pleines voiles dans le large courant de la liberté.

L'expérience a prouvé la fécondité de ce régime viril. Les diplômes d'ingénieur sont aussi recherchés que les diplômes légaux, et il faut avoir prouvé une aptitude spéciale très-distinguée pour arriver maintenant sans la recommandation qu'ils donnent.

Tant vaut l'école, tant vaut le diplôme. Chaque établissement admet les méthodes qu'il juge préférables, organise ses programmes et ses études comme il l'entend ; il jouit de la liberté complète de l'enseignement telle que la Constitution l'a décrétée. Aussi, à la différence des Universités, auxquelles la loi impose encore les mêmes programmes et les mêmes séries d'études, les cinq

Écoles spéciales présentent entre elles de grandes diversités. Il n'en est pas deux qui aient la même organisation, la même succession de cours, les mêmes systèmes d'examen. Chacune d'elles peut modifier, sans intervention de la législature, ce qui lui paraît défectueux, et combler les lacunes que le progrès des sciences et de leurs applications fait constater. Lorsqu'une plus longue expérience aura prononcé, les résultats montreront quelles sont les institutions qui ont le mieux compris les conditions de l'enseignement technique et le but à atteindre.

A côté de la liberté absolue de la profession d'ingénieur, l'État conserve ses droits inaliénables, lorsqu'il s'agit d'une fonction publique dont la responsabilité lui incombe; il institue des examens avec le concours et sous le contrôle des fonctionnaires supérieurs de l'administration compétente. Il exige des études sérieuses et fortes, des exercices spéciaux faits, sous sa direction, dans ses établissements, soit dès le début, comme à l'école militaire, soit pour les cours d'application seulement comme aux écoles de Liège et de Gand. Ces études maintiennent à un niveau élevé tout l'enseignement, même celui des ingénieurs civils, et obligent aussi les autres écoles à ne pas rester trop en dessous de celles de l'État.

Ajoutons que les examens pour les fonctions de l'État sont en même temps des concours et que les places vacantes sont données aux candidats qui, par la combinaison de cinq examens successifs et des travaux de l'école, se sont trouvés au premier rang.

Si l'on veut apprécier combien on a fait fausse route dans le régime universitaire, que l'on compare ce régime à celui des Écoles spéciales, en ce qui concerne, par exemple, l'administration de la justice, l'une des bases de l'existence politique et sociale du pays.

Supposons que la profession d'avocat soit libre; chaque Université délivrerait ses diplômes de docteur en droit sous son unique responsabilité, et organiserait ses cours, ses programmes, ses examens, comme elle l'entendrait. D'un autre côté, pour l'admission dans la magistrature, il serait établi, sous le contrôle de l'État, un enseignement complétant celui qu'exige la profession d'avocat. Le docteur en droit aurait à faire des études et des travaux spéciaux, en rapport avec les fonctions judiciaires, dans des écoles comprenant une instruction historique et juridique plus développée, des conférences, des rédactions de mémoires et de jugements, des exercices d'élocution. L'État pour-

rait apprécier les qualités des futurs magistrats au point de vue du savoir, de l'application, du jugement, du talent de rédaction et de parole. On élèverait certainement ainsi le niveau de l'enseignement; on stimulerait l'initiative et la réflexion, trop souvent éclipsées par la mémoire; enfin, ce qui est surtout essentiel, on aurait, pour l'entrée dans la magistrature, des garanties qui manquent aujourd'hui.

Il est en effet singulier, lorsque les fonctions judiciaires ont une si énorme importance, qu'on puisse être magistrat avec un diplôme obtenu après quatre ans et aujourd'hui cinq ans d'études universitaires, tandis que le doctorat en sciences médicales exige sept ans, et le diplôme d'ingénieur cinq ans, précédés d'un examen d'admission qui réclame souvent un an de préparation après la sortie des humanités.

Toutefois, malgré toutes les plaintes qu'avaient soulevées les jurys combinés, le gouvernement, en désespoir d'une solution meilleure, proposait, en 1876, de les rendre définitifs, et la section centrale, à la demande de l'Université de Louvain, voulait encore faire un pas de plus en arrière en soumettant à ce système les examens des ingénieurs de l'État.

C'est alors que l'éminent homme d'État qui préside aujourd'hui le ministère, et qui, à différentes reprises, avait défendu avec une haute raison, les véritables principes en matière d'enseignement supérieur en Belgique, fit ressortir, avec tant d'autorité, les vices des jurys combinés et la nécessité de sortir enfin de l'ornière où s'embourbait depuis quarante ans l'enseignement universitaire, que la Chambre débaya la législation de cet obstacle à tout progrès. De là le système actuel, qui, malgré les considérations présentées par son éloquent promoteur, n'a pas été logique jusqu'au bout; il maintient les diplômes légaux pour des professions qui jouissent sans inconvénient de la liberté dans des pays où ne règne cependant pas la liberté de l'enseignement.

Le nouveau système, quoique incomplet, a été un grand bienfait pour l'enseignement supérieur; il inaugure une phase nouvelle pour les Universités de l'État.

C'est ce qu'annonçait à la Chambre, dans la séance du 30 mars 1876, le chef de l'opposition devenu aujourd'hui le chef du gouvernement, en signalant les conséquences de la réforme qu'il proposait et en traçant en ces termes la mission de l'enseignement supérieur de l'État :

« Dans nos Universités investies d'une autonomie
» plus grande, recevant une organisation qui leur
» donne sur elles-mêmes une action plus efficace,
» dans nos Universités largement dotées, nous
» aurons à placer les arsenaux de cette défense
» nationale dont j'ai parlé ailleurs.

» Aujourd'hui et depuis 1870, l'enseignement a
» pour but essentiel, dans tous les établissements
» du clergé, et au sommet, dans l'Université de
» Louvain, de démontrer que les institutions qui
» nous régissent, que les principes qui en sont
» les assises, sont en contradiction « avec les lois
» de la Société chrétienne. »

» Ce n'est pas la révolution violente que l'on
» tente, c'est la révolution dans les esprits et dans
» les mœurs, afin d'arriver à la révolution dans
» les lois.

» La paix, la tranquillité, la prospérité du pays
» sont donc impliqués dans cette question de l'en-
» seignement. A l'esprit de révolution nous devons
» opposer l'esprit de conservation des conquêtes
» libérales qui sont consacrées dans notre pacte
» fondamental. De la base jusqu'au faite, l'ensei-
» gnement public, dans toutes ses parties et à tous
» ses degrés, doit servir à faire aimer, à faire
» respecter nos institutions.

» La philosophie, l'histoire, le droit public,
» l'économie politique, les sciences morales et poli-
» tiques doivent servir plus que jamais à la défense
» des institutions libres.

» L'enseignement public est à développer, sinon
» à transformer sous ce rapport. Il n'y a pas à
» hésiter : nos établissements doivent être investis
» d'une sorte de mission de salut public.

» Ils doivent être appelés à former non-seulement
» des lettrés, mais des hommes et des citoyens.

» Nous aurons à poursuivre sans relâche cette
» œuvre de préservation et de défense nationale à
» l'intérieur, dans laquelle nous serons aidés par
» tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du pays.»

Ce programme patriotique a reçu déjà un com-
mencement d'exécution significatif.

La création d'un ministère de l'instruction pu-
blique a été un pas considérable dans la voie tracée
par M. Frère-Orban. L'instruction publique a été
élevée à la hauteur de ces grands services qui, tels
que la magistrature et l'armée, sont les colonnes
de l'édifice national.

D'autres mesures importantes rappelées par mon
honorable prédécesseur, l'éméritat et une large
intervention de l'État dans les installations univer-
sitaires, amélioreront deux points fondamentaux

de l'enseignement supérieur : le recrutement des professeurs et les moyens de placer l'enseignement des sciences d'observation au niveau qu'il a atteint dans d'autres pays.

De nombreux faits attestent aussi que l'opinion publique et les pouvoirs qui en sont les organes comprennent mieux chaque jour le rôle immense de l'enseignement supérieur dans la vie d'un peuple. Dans une solennité récente, M. le Ministre de l'instruction publique disait : « Le gouvernement est » fermement convaincu que la prospérité des hautes » études et des études intermédiaires qui y conduisent, peut seule assurer au pays une culture » intellectuelle véritablement digne de lui. Tout » ce qui touche à ce sujet se rattache donc à la fois » à l'honneur et aux plus chers intérêts de la » patrie. Des améliorations plus importantes que » celles dont vous avez entendu l'énumération, » seront successivement proposées (1). »

L'enseignement supérieur, maintenant soutenu par la vive sollicitude du gouvernement, certain de trouver dans la législature un appui qui, jusqu'ici, avait été souvent assez tiède, débarrassé

(1) Discours prononcé le 26 septembre 1879 à la distribution des prix du concours général.

d'entraves qui paralysaient son essor, l'enseignement public aura à cœur de mériter de plus en plus les sympathies des pouvoirs de l'État et la confiance des familles.

Sans doute, en opposition aux mesures prises et annoncées pour assigner enfin à l'enseignement supérieur le rang et le rôle que l'intérêt national réclame, certains partisans et même des organes d'un important établissement privé, non contents de la magnifique hospitalité que nos institutions ont accordée à l'enseignement libre et qu'ils ne trouveraient dans aucun autre pays, rêvent de mettre l'État hors des écoles ; ils s'écrient, comme le personnage de Molière :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir !

Eh bien ! Messieurs, nous n'en sortirons pas.

Nous n'en sortirons pas, non-seulement parce que nous représentons l'État belge, dans les principes imprescriptibles et les aspirations généreuses qui l'ont constitué en 1830, mais parce que nous représentons quelque chose de plus grand encore : la société moderne, avec ses splendeurs à faire comprendre et aimer, à côté de ses imperfections et de ses souffrances à sonder et à diminuer.

Nous n'en sortirons pas parce que le jour où

ceux qui en minorité encore dans leur propre parti, je me plais à le proclamer, seraient devenus assez puissants pour mettre à exécution leurs menaces contre l'enseignement public, la Belgique pourrait dire un long et peut-être un éternel adieu à la liberté, à l'ordre, à tout ce qui fait l'honneur de notre civilisation.

Permettez-moi, Messieurs, de caractériser le rôle de notre enseignement tel que je le comprends.

Comme le disait à cette même place un esprit supérieur, le regretté Spring, une Université n'est pas une *agrégation*, c'est un *organisme*, c'est-à-dire un corps, ayant son principe vital qui répand la sève et la fécondité dans toutes les branches d'un même tronc.

Mais, objectent certains publicistes, l'État n'a pas de doctrines, l'État n'a pas de morale, l'État est athée, et il n'a ni le droit ni le pouvoir d'enseigner.

Je demande pardon à mes honorables collègues et aux personnes éclairées qui m'écoutent de m'arrêter à cette objection ; mais elle se reproduit avec une telle persistance qu'il n'est pas inutile de la rencontrer.

Ainsi, d'après certains sophistes, l'État qui punit

le meurtre, la violence, le vol, la calomnie, l'adultère, etc., l'État qui consacre les bases de la famille et de la propriété, l'État qui fait régner la justice, qui cherche à instruire les déhérités de la fortune, qui subsidie les cultes, qui impose le serment, n'aurait aucun principe certain; il n'admettrait ni la morale, ni l'existence de Dieu.

Et pourquoi cette étrange affirmation? Parce que l'État, tout en admettant les principes de la religion naturelle, qui sont nécessaires à l'existence des sociétés civilisées et qui sont communs à tous les cultes chrétiens, se déclare incompetent quand il s'agit de l'ordre surnaturel, impénétrable à la raison et du domaine de la foi. Il s'abstient d'enseigner la théologie dans ses universités; il n'apprécie ni ne discute les mystères de l'ordre purement religieux qui sont la base des divers cultes et l'origine des contestations qui les divisent.

L'État n'est pas athée, mais, comme l'a dit un grand esprit non suspect, Guizot, l'État est *laïque*; le principe fondamental de l'enseignement public est *l'esprit laïque*, c'est-à-dire cet esprit de liberté qui reconnaît comme des droits naturels et imprescriptibles la liberté de conscience, la liberté d'opinion, la liberté scientifique, et demande que l'État les consacre en séparant l'ordre civil de l'ordre

religieux, le domaine de la raison du domaine de la foi.

L'esprit *laïque*, loin d'être anti-religieux, proclame par la liberté de conscience et des cultes, le respect dû aux croyances religieuses ; il rend l'hommage le plus éclatant à ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré et de plus inviolable.

Tout attentat contre la conscience humaine est une impiété et c'est ce qu'exprimait le père Lacordaire, avec sa haute éloquence :

« Quiconque impose à notre âme un joug arbitraire y affaiblit ou y étouffe la religion, parce qu'il est impossible de dégrader notre nature sans la rendre moins capable de ses élans vers Dieu ; la servitude, en courbant l'homme sous la loi de la crainte, l'incline ordinairement à la basse des vues et des aspirations. Tôt ou tard la tyrannie, après avoir anéanti le citoyen, s'attaque à l'homme lui-même ; elle veut pénétrer dans l'inviolable asile de ses sentiments les plus chers, et lui imposer, au nom d'une souveraineté impie, la religion qui convient à ses maîtres (1). »

Mais *l'esprit laïque*, base essentielle de l'esprit de liberté, est attaqué parce qu'il est opposé à

(1) Lacordaire. Discours sur le droit et le devoir de la propriété.

l'esprit théocratique d'abord, et aussi à *l'esprit despotique*, qu'il émane des prétentions des sacerdoes ou de l'exagération des droits du pouvoir civil.

Il ne faut, suivant l'expression de M. Jules Simon, ni mettre l'Église dans l'État, ni l'État dans l'Église; il ne faut ni opprimer l'Église, ni en subir la domination.

Ajoutons qu'en Belgique l'enseignement universitaire de l'État est dans des conditions spéciales.

Il est des pays comme l'Allemagne où l'État seul enseigne, mais il admet simultanément, dans ses Universités, des représentants de doctrines souvent contradictoires; l'esprit général de ces institutions corrige les écarts et rend utiles les diversités.

En Belgique, il se trouve une Université considérable qui est entrée dans une voie regrettable; elle deviendrait funeste au pays si elle parvenait à imprégner de ses doctrines les classes dirigeantes. Sans doute elle ne fera pas remonter à notre société le courant des siècles; l'ancien régime est mort et bien mort, comme l'a dit Montalembert; sans doute elle ne pourra pas arrêter les desseins de la Providence sur le monde attestés par la marche de la civilisation, mais elle peut entraver le développement intellectuel et moral de la Belgique, elle peut

empêcher notre pays d'atteindre au rang qu'il doit tenir dans le concert des nations.

L'enseignement de l'État, sans être astreint à des doctrines officielles, a cependant, comme le proclamait M. Frère-Orban, une mission de défense nationale à remplir. Il doit non-seulement former des hommes, mais aussi des citoyens appartenant à leur temps et à leur pays. Ceux-ci doivent savoir défendre des injures des démolisseurs le bel édifice que nos pères nous ont légué et le rendre chaque jour plus digne du respect des peuples. Les professeurs occupent un poste d'honneur dans la mission de salut public assignée par le gouvernement aux Universités de l'État; ils savent que l'allégorie du flambeau de la science implique non-seulement une lumière qui éclaire, mais aussi un feu qui chauffe.

Qu'on me comprenne bien, toutefois; l'enseignement de l'État, à la différence de ce qui se passe ailleurs, n'a pas à descendre dans la mêlée des partis, ni à agiter dans ses cours les incidents journaliers de la politique militante. Il doit rester dans ces régions élevées où les questions de principe qui préoccupent tous les esprits contemporains peuvent être abordées avec franchise et conviction, mais avec la gravité qui convient à la chaire

professorale et les égards que réclament les opinions opposées.

L'enseignement de l'État doit être une véritable école de respect, respect de la loi, respect des grands pouvoirs de l'État, respect de la magistrature, respect de l'homme, de sa conscience et de toutes ses facultés primordiales, respect des bases essentielles de l'ordre social.

Après avoir signalé le principe générateur de l'enseignement supérieur de l'État, il me resterait beaucoup à dire sur les compléments qu'il réclame, notamment pour la préparation aux carrières politiques, d'une si grande importance dans un pays libre. J'aurais aussi à parler des méthodes qui, sous l'impulsion des progrès merveilleux des sciences d'observation, tendent de plus en plus à faire appel à la spontanéité, à l'initiative des jeunes gens et à abandonner les derniers vestiges de l'ancienne scolastique, consistant à mettre trop souvent des mots à la place des idées, et à exercer la mémoire au détriment du concours actif de l'intelligence.

Mais j'ai déjà trop abusé de votre bienveillante attention pour pouvoir aborder ce vaste sujet.

MES CHERS COLLÈGUES ,

Je n'aurais pas assumé le fardeau du rectorat, si je n'avais cru pouvoir compter sur votre amical et bienveillant concours. Vous avez, pendant des années, fait entendre des plaintes légitimes sur la situation de l'enseignement supérieur ; vous aspiriez tous à le voir entrer dans une voie plus digne et plus féconde. Vous savez que tout mon dévouement est acquis à cette grande cause ; mais je ne suis qu'un membre de cet organisme dont parlait Spring ; je ne puis rien sans vous ; avec votre appui et vos lumières et la sympathie des pouvoirs publics, nous pouvons arriver à placer l'Université de Liège à la hauteur des grandes institutions étrangères. C'est dans cet espoir que j'ai accepté l'honneur d'être pour trois ans votre président, *primus inter pares*. Puissé-je ne pas trop rester en dessous de ma tâche !

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS ,

J'aime la jeunesse, dont je connais les aspirations généreuses, et parmi les jeunes gens j'affectionne surtout les vaillants, ceux qui savent se préparer à la bataille de la vie par le travail, ceux

qui ont l'ambition de se rendre utiles en se distinguant dans la carrière qu'ils ont choisie et de mériter ainsi leur propre estime, celle de leurs proches et la considération publique.

Sans doute, les premiers rangs sont le partage d'un petit nombre ; mais il est une observation dont je voudrais vous convaincre : c'est que trop souvent, qu'il s'agisse de positions dans l'administration, l'enseignement, la magistrature, l'armée, l'industrie, les professions libérales, la politique, ce ne sont pas les places qui manquent aux hommes, ce sont les hommes ayant les qualités requises qui manquent aux places. L'avenir est assuré pour tous ceux qui savent vouloir avec persévérance et élever leur courage et leurs efforts à la hauteur d'une légitime ambition.

Le travail qui conduit à une carrière honorable doit être votre but essentiel ; mais je ne blâme nullement la jeunesse de se préoccuper des questions morales et politiques qui agitent le monde. La franchise des opinions est louable, mais à deux conditions cependant : c'est que les étudiants ne se livrent pas à des manifestations insultantes pour ceux qui ne partagent pas leurs idées, c'est qu'ils proscrivent les sentiments haineux et intolérants à l'égard de leurs condisciples.

Plus tard, Messieurs, assez de causes de division vous sépareront, pour qu'à l'âge heureux des études et des affections désintéressées vous ne connaissiez pas les tristes passions qui empoisonnent trop souvent les relations sociales.

Comme recteur, je ne connaîtrai les opinions d'aucun de vous, pas plus que je n'ai connu, comme professeur, celle de mes élèves. Je regarde comme un des plus grands honneurs de ma carrière d'être le président, depuis un tiers de siècle, de l'*Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège*, de cette association amicale où tous, sans distinction d'opinion, se donnent la main, où l'étudiant de la veille devient le camarade de ses professeurs, et où l'on stimule le progrès, l'initiative et les sentiments de confraternité.

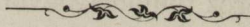
Vous me trouverez toujours dévoué à votre avenir, fier de vos succès, et j'ai la conviction que vous aurez à cœur de soutenir l'honneur de l'Université et la bonne renommée des étudiants liégeois.

MESSIEURS,

Vous qui représentez ici des autorités considérables ou qui êtes des organes de l'opinion publique, vous nous donnez un témoignage précieux de

sympathie en assistant à cette cérémonie. Je vous en remercie au nom de l'Université. Veuillez nous continuer votre appui au moment où des transformations si importantes vont se réaliser, tant au point de vue de l'organisation des hautes études que des installations et du matériel. Le pays bénira la mémoire des hommes d'Etat, des administrateurs et des savants qui auront contribué à placer l'enseignement supérieur en Belgique au niveau que réclament les plus chers intérêts du pays.

Je déclare ouverte l'année académique.



UNIVERSITY OF TORONTO

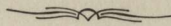
LIBRARY

1827-1828

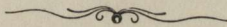
1827-1828

1827-1828

UNIVERSITÉ DE LIÈGE



ANNÉE ACADÉMIQUE 1879-1880



CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

EXTRAIT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES
SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

LECTURE COURSE

BY

PROFESSOR

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.



Recteur et Président du Conseil :

M. L. TRASENSTER, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. E. C. CATALAN, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. A. TROISFONTAINES, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. V. THIRY, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. G. DEWALQUE, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. A. WASSEIGE, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*) : Psychologie. — Philosophie morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

J. G. MACORS (*rue Lowrex, n° 80*) : Histoire politique interne de la Belgique.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 30*) : Histoire de la littérature française. — Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*rue Fusch, n° 32*) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. DELBOEUF (*rue Hemricourt, 21*) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque.

L. ROERSCH (*rue De Chestret, n° 5*) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique, pour les élèves du doctorat qui se destinent à l'enseignement moyen.

G. KURTH (*rue Simonon, n° 25*) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

V. CHAUVIN (*Bois-l'Évêque, n° 37*) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe).

Professeurs extraordinaires.

N. LEQUARRÉ (*rue André-Dumont, n° 31*) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne.

P. FREDERICQ. Histoire de la littérature flamande.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. S. G. NYPELS (*avenue d'Avroy, n° 94*) : Droit criminel belge.
— Organisation judiciaire, compétence et procédure civile.

Professeurs ordinaires.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Lowrex, n° 80*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 48*) : Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Lowrex, n° 55*) : Droit administratif. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique.
— Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*rue Nysten, n° 44*) : Pandectes.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. CHANDELON (*rue d'Archis, n° 14*) : Chimie générale inorganique approfondie. — Chimie industrielle.

A. C. DE CUYPER (*rue de Pitteurs, n° 1*) : Statique analytique et dynamique du point. — Mécanique analytique.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Exploitation des mines, suppléé par M. HABETS, ingénieur honoraire des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Algèbre supérieure. — Analyse supérieure, calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations.

G. DEWALQUE (*rue de la Paix, n° 17*) : Minéralogie et géologie.
— Paléontologie.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*rue Beeckman, n° 24*) : Métallurgie.

L. PERARD (*rue du S^t-Esprit, n^o 81*) : Physique expérimentale.
— Statique élémentaire et principes de dynamique.

E. VAN BENEDEEN (*rue Louvrex, n^o 90*) : Éléments de zoologie.
— Zoologie et géographie animale. — Anatomie et physiologie comparées. — Anatomie comparée. — Embryologie.

Professeur extraordinaire.

W. SPRING (*rue Beeckman, n^o 32*) : Chimie générale. — Physique mathématique générale.

Professeurs à l'École des mines.

J. P. SCHMIT (*rue Louvrex, n^o 115*) : Géométrie descriptive. — Architecture industrielle.

V. DWELSHAUVERS-DERY (*quai Marcellis, n^o 1*) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

Chargés de cours.

C. LE PAIGE (*rue des Anges, n^o 21*) : Éléments de la théorie des déterminants. — Compléments d'analyse. — Géométrie supérieure.

J. GRAINDORGE (*rue du Paradis, n^o 92*) : Théories dynamiques de Jacobi. — Mécanique céleste. — Géométrie analytique.

L. L. DE KONINCK (*rue Bassenge, n^o 44*) : Chimie analytique. — Docimasie.

F. FOLIE (*place de l'Université, n^o 1*) : Astronomie physique et mathématique.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs émérites.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n^o 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n^o 11*) : Partie générale de la physiologie des nerfs.

Professeurs ordinaires.

J. H. BORLÉE (*rue des Augustins, n^o 53*) : Pathologie chirurgicale spéciale, y compris l'ophtalmologie. — Clinique externe. — Clinique ophtalmologique.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n^o 35*) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale.

V. MASIIUS (*rue Beckman, n^o 18*) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne.

C. VANLAIR (*rue des Augustins, n° 45*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. CH. VAN AUBEL (*rue Lowrex, n° 107*) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. SWAEN (*rue André Dumont, n° 33*) : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. DE WINNIWARTER (*place Ste-Véronique, n° 29*) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales.

Professeurs extraordinaires.

A. GILKINET (*rue Renkin, 23*) : Pharmacie théorique et pratique.

F. PUTZEYS (*rue de Félinne, 44*) : Une partie de l'anatomie descriptive. — Hygiène publique et privée.

L. FRÉDERICQ. — Physiologie humaine.

Chargés de cours.

L. L. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Éléments de chimie analytique.

F. PLUCKER : Maladie des os et des articulations, bandages et appareils.

Th. CHANDELON : Chimie toxicologique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. A. HENNAU, *rue des Vennes, 264.*

E. DUPONT, *boulevard d'Avroy, 19.*

P. BURGGRAFF, *rue des Guillemins, 22.*

N. SCHWARTZ, *rue Lowrex, 36.*

N. ANSIAUX, *rue Féronstrée, 32.*

L. G. DE KONINCK, *rue Bassenge, 44.*

H. HEUSE, *rue Saint-Remy, 19.*

IS. KUPFFERSCHLAEGER, *rue du Jardin Botanique, 18.*

JOURS ET HEURES.

DESIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. A. TROISFONTAINES. — Secrétaire, M. G. KURTH.)

Matières de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Première épreuve.

MM.
 DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.
 ROERSCH (L.), professeur ordinaire.
 STECHER (J.), prof. ordinaire.
 LOOMANS (CH.), prof. ordinaire.
 (Idem.)
 TROISFONTAINES (A.), prof. ord.
 (Idem.)
 FRÉDÉRIQ (P.), prof. extraord.

Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h.
 Lundi, mercredi, 8 à 9 h.
 Lundi, jeudi, 11 à 12 h.
 Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
 Lundi, 10 à 11 h.; mercr., 9 à 10 h.;
 vendredi, 11 à 12 h.
 Lundi, mardi, 3 à 4 h.

Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
 Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
 Lundi, mardi, 10 à 11 h.
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.

 Lundi, mardi, 3 à 4 h.

Seconde épreuve.

DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.
 ROERSCH (L.), prof. ordinaire.
 LE ROY (A.), prof. ordinaire.
 KURTH (G.), prof. ordinaire.
 MACORS (J.-G.), prof. ordinaire.
 LEQUARRÉ (N.), prof. extraord.
 (Idem.)

Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h.
 Lundi, mercredi, 8 à 9 h.
 Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi,
 11 à 12 h.; mercredi, 10 à 11 h.
 Lundi, 11 à 12 heures.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 h.; mercr.,
 12 à 1 h.

Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
 Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
 Lundi, vendredi, 9 à 10 h.

 Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.

Matières de l'examen de docteur.

Première épreuve.

DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.
 (Idem.)
 LE ROY (A.), prof. ordinaire.
 STECHER (J.), prof. ordinaire.
 ROERSCH (L.), prof. ordinaire.

Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
 Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
 Mardi, jeudi, 8 à 9 h.
 Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.

Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
 Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
 Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.

Exercices philologiques sur la langue grecque.
 Id. sur la langue latine.
 Histoire de la philosophie ancienne et de la
 philosophie moderne (1^{re} partie).
 Histoire de la littérature grecque et de la lit-
 térature latine (1^{re} partie).
 Éléments de la grammaire générale

Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
 Mercr., vend., 9 à 10 h.; sam., 11 à 10 h.

Exercices philologiques sur la langue grecque. Id. sur la langue latine.	DELBOEUF (J.), prof. ordinaire. (Idem.)	Mardi, jeudi, 9 à 10 h. Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h. Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2 ^e partie)	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de littérature latine (2 ^e partie)	STECHE (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.	Jeudi, vend., 11 à 12 h.; sam., 9 à 10 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes.	KURTH (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.
Métaphysique générale et spéciale	LEROY (A.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, samedi, 8 à 9 h.

Matières non comprises dans les examens.

Exercices de critique littéraire et philologique (Reiz, La Bruyère et St-Simon)	STECHE (J.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12 h.
Economie politique	DE LAVELEVE (E.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
Esthétique
Exercices spéciaux de philologie classique, pour les élèves du doctorat qui se destinent à l'enseignement moyen.
Cours pratique d'histoire :
1 ^{re} année. Analyse des sources et discussion de questions controversées.	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à h.	Mercredi, 11 à 12 h.
2 ^e année. Etudes critiques sur les sources de l'histoire du Pays de Liège	KURTH (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Littérature orientale : hébreu et arabe	CHAUVIN (V.), prof. ordinaire. (Idem.)	Mardi, 2 1/2 à 4 h. Lundi, merc. 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h. (hebr.); mardi, jeudi, sam., 11 à 12 (ar.)	Lundi, merc., vend., 12 à 1 h. (hebr.) mardi, jeudi, sam., 12 à 1 h. (arabe).

Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MM.	Mardi et jeudi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Encyclopédie du droit (cours trimestriel).	MACORS (J. G.), prof. ordinaire.
Histoire et institutions du droit romain	NAMUR (P.), prof. ordinaire. (Idem.)
Droit naturel ou philosophie du droit.	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. V. THIRY. — Secrétaire : M. E. DE LAVELEVE.)

Candidature.

Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MM.	Mardi et jeudi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Encyclopédie du droit (cours trimestriel).	MACORS (J. G.), prof. ordinaire.
Histoire et institutions du droit romain	NAMUR (P.), prof. ordinaire. (Idem.)
Droit naturel ou philosophie du droit.	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.

JOURS ET HEURES.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

Doctorat.

Première épreuve.

MM.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.
MACORS (J. G.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
MACORS (F.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
MAYNZ (C.), prof. ordinaire.		

Seconde épreuve.

NYPELS (J. S. G.), prof. émérite (suppléant, THURY, F.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
THURY (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.
(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.		

Grade de candidat notaire.

Première épreuve.

NAMUR (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., samedi, 10 à 11 1/2 h.
MACORS (J. G.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
MACORS (F.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Seconde épreuve.

THURY (V), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
MACORS (F.), prof. ordinaire.		

Droit criminel belge (1 ^{re} partie : Droit pénal).	
Droit public	
Droit civil moderne (1 ^{re} partie : un tiers).	
Droit administratif	
Pandectes	

Organisation judiciaire, compétence et procédure civile	
Droit criminel belge (2 ^e partie : Instruction criminelle)	
Droit commercial	
Droit civil moderne (2 ^e partie : un tiers).	
Droit civil moderne (2 ^e partie : un tiers).	
Economie politique	

Encyclopédie du droit (cour trimestriel).	
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	
Droit civil moderne (1 ^{re} partie : un tiers)	
Lois organiques du notariat	

Droit civil moderne (2 ^e partie : deux tiers)	
Lois fiscales	

I. Épreuve préparatoire.

A. Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit (cours trimestriel)	NAMUR (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vendredi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit naturel ou philosophie du droit	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MACORS (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Lundi, merc., vendr., 11 1/2 à 1 h.
Le 1 ^{er} livre du Code civil et le droit successoral	THURY (V.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	
	DE SAVOIE (Th.), prof. ordinaire.		

B. Pour les candidats en droit.

Le 1 ^{er} livre du Code civil et le droit successoral.	(Voir ci-dessus.)		
II. Examen de docteur.			
Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur 2 ans)	MACORS (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	
Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans)	(Idem.)		
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an.)	MACORS (F.), prof. ordinaire.	Lundi, 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.
Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an.)	DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
			Lundi, mercr., vend., 10 à 11 1/2 h.

FACULTÉ DES SCIENCES.

(Doyen, M. G. DEVALQUE. — Secrétaire, M. W. SPRING.)

Candidature en sciences naturelles.

Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Philosophie morale.	(Idem.)	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Merc., vend., samedi, 11 à 12 1/2 h.
Physique expérimentale	PERARD (L.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Éléments de zoologie	VAN BENEDEEN (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, jeudi, vendredi, 3 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.	DEVALQUE (G.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mardi, jeudi, 11 à 12 3/4 h.
Chimie générale.	SPRING (W.), prof. extraordinaire.	(Idem.)	Trois séances de 3 h. par semaine.
Exercices pratiques de chimie	(Idem.)	Lundi, mercr., 9 1/2 à 11 h., mardi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h., mercr., 8 1/2 à 10 heures.
Éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale.	MORREN (Edl.), prof. ordinaire.	(Idem.)	Mercredi après-midi.
ercices pratiques de botanique	(Idem.)		

JOURS ET HEURES.

NOMS

PREMIER SEMESTRE

DÉSIGNATION DES COURS.

DEUXIÈME SEMESTRE

Examen de candidat en pharmacie.

MM.

Eléments de physique expérimentale
 Chimie générale.
 Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale
 Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

PERARD (L.) prof. ordinaire.
 SPRING (W.) prof. extraordinaire.
 MORREN (Ed.) prof. ordinaire.
 DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.

Mardi, jeudi samedi, 11 à 12 1/2 h.
 Lundi, mercur., vendr., 11 à 12 3/4 h.
 Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.;
 mardi, 8 1/2 à 10.
 Mercredi, jeudi, vendredi, 3 à 4 h.

Mercredi, vendr., sam., 11 à 12 1/2 h.
 Lundi, mardi, jeudi, 11 à 12 3/4 h.
 Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.;
 mercredi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences naturelles.

Zoologie et géographie animale
 Anatomie de texture
 Paléontologie animale
 Anatomie et physiologie comparées
 Botanique générale et spéciale, y compris la géographie des plantes
 Paléontologie végétale.
 Minéralogie
 Géologie
 Paléontologie stratigraphique
 Chimie générale inorganique
 Idem. organique
 Idem. analytique comparée
 Exercices de microscopie
 Exercices d'anatomie végétale
 Exercices minéralogiques et géologiques.
 Exercices pratiques de chimie générale
 Exercices pratiques de chimie analytique.

VAN BENEDE (E.), prof. ordinaire.
 SWAEN (A.), prof. ordinaire.
 DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.
 VAN BENEDE (E.), prof. ordinaire.
 MORREN (Ed.), prof. ordinaire
 GILKINET (A.), prof. extraordinaire.
 DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.
 (Idem.)
 (Idem.)
 CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.
 SPRING (W.), prof. extraordinaire.
 DE KONINCK (L.), chargé de cours.
 VAN BENEDE (Ed.), prof. ordinaire.
 MORREN (Ed.), prof. ordinaire.
 DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.
 SPRING (W.), prof. extraordinaire.
 DE KONINCK (L.), chargé de cours.

Lundi, mercur., vendr., 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, mercur., vendr., 10 à 11.
 Jeudi, vendr., samedi, 3 1/2 à 5 h.
 Jeudi, 9 1/2 à 11 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Lundi, merc., vendr., 9 1/2 à 11 h.
 Mercredi, 3 à 4 1/2 h.
 Lundi, 3 à 4 1/2 h.
 Lundi, merc., vendr., 11 à 12 1/2 h.
 Tous les jours.
 Jeudi après-midi.
 Tous les jours.
 Tous les jours.
 (Idem.)

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, 10 à 11 1/2.
 Jeudi, 11 à 12 1/2 heures.
 Mercredi, 9 1/2 à 11 h.
 Samedi, 10 à 11 1/2 h.
 Tous les jours.
 Mardi après-midi.
 Tous les jours.
 (Idem.)
 (Idem.)

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE. SECOND SEMESTRE.

NOMS DES PROFESSEURS.

DÉSIGNATION DES COURS.

ÉCOLES IES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.

Enseignement préparatoire.

NOMS DES PROFESSEURS.	DÉSIGNATION DES COURS.	PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
MM.			
CATALAN (E. C.), prof. ordinaire. (idem.)	Algèbre supérieure.	Lundi, merc., vendr., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, merc., vendredi, 8 à 9 1/2 h.
GRAINDORGE (J.), chargé de cours.	Calcul différentiel et calcul intégral	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	
SCHMIT (J. P.), prof. à l'École des mines.	Géométrie analytique	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	Merc., vend., samedi, 11 à 12 1/2 h.
PERARD (L.), prof. ordinaire.	Géométrie descriptive	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mardi, jeudi, 11 à 12 3/4 h.
SPRING (W.), prof. extraordinaire.	Physique	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.	Jeudi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.; samedi, 11 à 12 1/2 h.
DE CUYPER (Ch.), prof. ordinaire.	Chimie générale.	Jeudi, vendr., sam., 9 à 10 1/2 h.	Mardi, 9 1/2 à 11 h.; sam., 11 1/2 à 12 h.
FOLIE (F.), chargé de cours.	Mécanique analytique	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
PERARD (L.), prof. ordinaire.	Astronomie et géodésie		
SCHMIT (J. P.), prof. à l'École des mines.	Mécanique élémentaire	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
STECHEK (J.), prof. ordinaire.	Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, aux ombres et à la perspective.		
	Littérature française		

Cours et exercices spéciaux.

GRAINDORGE (J.), chargé de cours.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
HOLZER (H.), prof. à l'École des mines.	2 " " "	2 " " "
REXARD (C.), répétiteur.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
SCHORN (P.), répétiteur.	Tous les jours.	Tous les jours.
MUTH (F.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
PASQUET (E.), maître de langues.	2 " " "	2 " " "
Enseignement d'application.		
DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	
(idem.)	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	
TRASESTER (L.), prof. ordinaire, supplée par M. HABETS (A.), ingénieur honoraire des mines.	Lundi, merc., vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Chimie industrielle organique	CHANDELON (P.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Métallurgie	GILLOU (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Législation industrielle et minière	***	Lundi, 11 1/2 à 1 h.
Economie industrielle	DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.	Tous les jours, 8 à 9 1/2 h.
Docimastie	DE KONINCK (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique appliquée	DWELSHAUVERS (V.), prof. à l'Ecole des mines.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	
Architecture industrielle	SCHMIT (J.P.), pr. à l'Ecole des mines.	Lundi, mercredi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.

Cours et exercices spéciaux.

Exploitation des chemins de fer	DESPRET (E.), ingénieur.	2 leçons par semaine.
Application de l'électricité	DELARGE (F.), ingén. en chef des télégr.	2 " " "
Topographie	HABETS (A.), ingén. hon. des mines.	2 " " "
Cours des machines	HOLZER (H.), prof. à l'Ecole des mines.	3 " " "
Construction des machines	LIBERT (W.), ingénieur-mécanicien.	3 " " "
Travail de l'atelier	(Idem.)	Tous les jours.
Géographie industrielle et commerciale	TRASENSTER (P.), ing. hon. des mines.	3 jours par semaine.
Travaux docimastiques	***	Tous les jours.
Travaux de recherches chimiques	FRANKEN (V.), répétiteur.	Id.
Travaux graphiques	HOLZER (H.), prof. à l'Ecole des mines.	Id.
Idem	DECHAMPS (H.), ingénieur.	2 leçons par semaine.
Langue anglaise. — Second cours	PASQUET (E.), maître de langues.	2 " " "
Langue allemande. — Second cours	MUTH (F.), maître de langues.	2 " " "

FACULTÉ DE MEDECINE.

(Doyen, M. A. WASSEIGE. — Secrétaire, M. A. WINIWARTER.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Première épreuve.

Anatomie de texture générale	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Anatomie comparée	VAN BENEDEK (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Pharmacognosie, et éléments de pharmacie	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.

JOURS ET HEURES.

DÉSIGNATION DES COURS.

**NOMS
DES PROFESSEURS.**

PREMIER SEMESTRE

SECONDE SEMESTRE.

Seconde épreuve.

MM.

ANATOMIE (Ostéologie, syndesmologie, myologie, angiologie, névrologie DESCRIPTIVE.) Splanchnologie et organe des sens
 Anatomie des régions
 Anatomie de texture spéciale
 Physiologie
 Embryologie
 Exercices microscopiques d'histologie normale
 Exercices d'anatomie comparée
 Démonstrations anatomiques

PUTZEYS (F.), prof. extraordinaire.
 SWAEN (A.), prof. ordinaire.
 (Idem.)
 (Idem.)
 SCHWANN (T.), prof. émérite, et
 FRÉDÉRICQ (L.), prof. extraordinaire.
 VAN BENEDEN (E.), prof. ordinaire.
 SWAEN (A.), prof. ordinaire.
 VAN BENEDEN (E.), prof. ordinaire.
 SWAEN ET PUTZEYS.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 1/2 à 9 1/2 h.
 Jeudi, sam., 10 à 11 h. (pendant les mois d'oct., de nov. et de décembre.)
 Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
 Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (janv. et fév.)
 Tous les jours de 2 1/2 à 6 h.

Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
 Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.
 Jeudi, sam., 10 1/2 à 12 h.
 Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après midi.

PREMIER DOCTORAT.

Première épreuve.

Pathologie générale.
 Anatomie pathologique.
 Hygiène publique et privée
 Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique.

MASius (V.), prof. ordinaire.
 VANLAIR (C.), prof. ordinaire.
 PUTZEYS (F.), prof. extraordinaire.
 VANLAIR (C.), prof. ordinaire.

Jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 heures.
 Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
 Jours et h. à fixer suiv. l'occurrence.

Mercredi 4 à 5 h., vend. 12 à 1 h.

Seconde épreuve.

Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales.
 Thérapeutique générale

VANLAIR (C.), prof. ordinaire.
 VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.

Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Mardi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.

DEUXIÈME DOCTORAT.

BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.
 VON WINIWARTER (A.), prof. ord.
 Lundi, mercredi, vend., 12 à 1 h.
 Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
 Mercredi, 11 à 12 h., vend. 4 à 5 h.

PLUCKER (Th.), chargé de cours.
 WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.
 VAN AUBBEL (J.), prof. ordinaire.
 Mercredi, 11 à 12 h., jeudi, 12 à 1 h.
 Lundi, mercredi, vendr., 2 1/2 à 4 h.

TROISIÈME DOCTORAT.

MASIVS (V.), prof. ordinaire.
 SAUVEUR (H.), prof. ém., MASIVS, supp.
 VON WINIWARTER (A.), prof. ord.
 BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.
 WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.
 BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.
 MASIVS (V.), prof. ordinaire.
 VANLAIR (C.), prof. ordinaire.
 VON WINIWARTER (A.), prof. ord.
 SWAEN (A.), prof. ordinaire.
 Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
 Lundi, mercredi, vend., 7 1/2 à 9 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.
 Lundi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
 Jours et h'es à fixer selon l'occurrence.
 Lundi, 10 à 11 h.; jeudi, 10 à 11 1/2.
 Jours et h'es à fixer suiv. l'occurrence.
 (Idem.)
 Lundi, mercredi, vend., 12 à 1 h.
 Jours et h'es à fixer suiv. l'occurrence.

MASIVS (V.), prof. ordinaire.
 SAUVEUR (H.), prof. ém., MASIVS, supp.
 VON WINIWARTER (A.), prof. ord.
 BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.
 WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.
 BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.
 MASIVS (V.), prof. ordinaire.
 VANLAIR (C.), prof. ordinaire.
 VON WINIWARTER (A.), prof. ord.
 SWAEN (A.), prof. ordinaire.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.

PHARMACIE.

GILKINET (A.), prof. extraordinaire.
 DE KONINCK (L.), chargé de cours.
 CHANDELON (Th.), chargé de cours.
 (Idem.)
 GILKINET (A.), prof. extraordinaire.
 Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 26 juin 1879.

Le Secrétaire,
 A. WASSEIGE.
 Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Instruction publique,
 P. VAN HUMBÉCK.

Spéciale
 Générale
 Maladies des os et des articulations. — Bandages et appareils
 Théorie des accouchements
 Médecine légale
 Clinique interne.
 Idem
 Clinique externe.
 Idem
 Clinique obstétricale
 Clinique ophthalmologique
 Clinique des maladies des enfants
 Clinique des maladies des vieillards
 Théorie et pratique des opérations chirurgicales
 Exercices pratiques d'anatomie topographique.
 Pharmacie théorique: les drogues et les médicaments, en tant que marchandises; les alterations, les falsifications et les doses maxima.
 Exercices pratiques de chimie analytique.
 Chimie toxicologique
 Exercices pratiques de chimie toxicologique.
 Pharmacie pratique et exercices microscopiques

Le Recteur,
 V. THIRY.

Le Recteur,
 V. THIRY.
 Le Ministre de l'Instruction publique,
 P. VAN HUMBÉCK.

